



l'Homme en mouvement

RAPPORT D'ACTIVITE 2015





Une prise en compte globale du « logement à l'emploi ».

SOMMAIRE

Rapport moral

FICHE D'IDENTITE

6

Données clés

Implantation

Gouvernance

Bilan et dialogue social

Éléments économiques et financiers

ACTIVITES 2015

23

Les temps forts de l'année

Bilan d'activité des pôles

Que dit la presse de nous...

RAPPORTS FINANCIERS

53

RAPPORT MORAL



Patrice PRIMEL,
Le Président.



Philippe DANDEVILLE,
Le Directeur général

Quelques mots d'introduction.

Vous venez de tourner la page de couverture pour lire ce rapport moral. L'image de celle-ci a dû vous surprendre, peut-être même vous faire sourire, parce qu'inattendue. Il n'en demeure pas moins que l'histoire du légume est solidaire de l'histoire de l'humanité. Le potager porte les valeurs de la terre, de la solidarité, de la protection nécessaire de l'environnement, puisque les jardiniers, les maraîchers, ont la conscience visible que la terre nourrit les peuples. Chez YSOS, nous accompagnons le vivant et le mouvement le mieux possible. Nous faisons pousser des légumes, des projets et de manière générale des idées.

Vous trouverez çà et là des références au vocabulaire maraîcher, agricole. Ainsi, nous espérons toujours une belle récolte mais la réalité éloigne toujours l'idéal. C'est cette réalité annuelle portée par les femmes et les hommes d'YSOS que ce rapport moral synthétise et analyse du point de vue des Administrateurs.

Les rapports avec l'environnement

L'action d'YSOS résulte d'un large ensemble d'engagements personnels. Dans des fonctions spécifiques, les administrateurs, les adhérents, les salariés, concourent tous à l'action de l'association et sont complémentaires. Je suis, à l'heure de ce bilan 2015, satisfait des résultats obtenus qui témoignent notamment du professionnalisme de nos équipes alors que notre convention collective est aujourd'hui un frein au recrutement, sachant qu'elle n'offre pas les mêmes avantages que les plus répandues.

La vision de demain devra être pensée de manière coopérative et collaborative. Notre activité aussi riche et diversifiée soit-

elle implique, d'associer de nombreux partenaires dont vous trouverez les sigles en 4ème de couverture de ce rapport. Ils permettent à YSOS de multiplier ses actions auprès de ses bénéficiaires et de tendre à une amélioration constante de ses prestations sur ses territoires d'action. En plus des rapports étroits et confiants qu'YSOS entretient avec les services de l'Etat mais également avec les collectivités régionales, départementales et locales, chaque structure de l'association est elle-même en relation avec différents acteurs à son échelle.

Citons quelques exemples de partenariat :

- L'éco-village « les Noës à Val de Reuil » avec W.W.F, La Siloge, Bouygues, Quille,
- La légumerie conserverie « le bocal normand » avec Le Chênelet, Andes, Cocagne,
- Le S.I.A.O. de l'Orne avec COALLIA,
- L'A.C.J.M. de jour de Mortagne-Au-Perche,
- La M.J.C. avec l'antenne de l'Aigle.

YSOS adhère à l'URIOPSS Normandie, au réseau Cocagne, au G.R.A.B. H.N., aux Défis Ruraux et intégrera prochainement la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (F.N.A.R.S.) de Basse Normandie ainsi que l'Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (A.D.R.E.S.S.).

Si vous souhaitez devenir partenaire, prenez contact pour nous accompagner dans nos projets. Nos projets seront aussi les vôtres.

Le bilan synthétique des activités

Des projets ont poussé en 2015. Certains ont pu être récoltés, d'autres pas. YSOS poursuit son développement, peut-être plus modestement par rapport à certaines années, faute de nouvelles prestations significatives. L'augmentation du volume de ces prestations sociales existantes, contribue essentiellement aux 8,5% d'augmentation des produits par rapport à 2014. Néanmoins, YSOS, représente quelques 8 883 K€ de produits et 117 salariés au 31.12.2015 pour une quarantaine de prestations différentes, hors filiales. Des plus modestes au plus ambitieuses, ces dernières visent à répondre aux déclinaisons territoriales des politiques publiques avec un souci permanent de penser la juste réponse, à la juste demande, à coût maîtrisé. Commençons par le positif et sans ordre d'importance. YSOS aura réussi à Evreux, la mise en place des Accompagnements à la Vie Active: nouvelle approche pour soutenir dans nos structures d'hébergement, la mise en mouvement des personnes autour de chantiers.

Ainsi, en lien avec des encadrants techniques, les bâtiments de la Mise A l'Abri (M.A.L.A.) d'Evreux sont passés d'une friche à un endroit investi. Nous avons pu constater les effets positifs pour les personnes qui ont participé à la réhabilitation du lieu.

Des initiatives, comme la restauration de meubles à Verneuil sur Avre, pour leur donner une nouvelle esthétique et une nouvelle vie, renvoie une symbolique forte et contribue à singulariser l'intérieur des logements : l'habité. Les actions à Bernay et Verneuil autour du mieux manger, les ateliers « Etre et Savoirs et Saveurs Savoirs » continuent à tisser ce lien autour du « mieux-être », tout en construisant un partenariat local. A Mortagne-au-Perche, ce mieux être, c'est donner à des femmes, victimes de violence, les moyens de se relever et de penser demain avec la parole, la danse, le self défense. A Evreux, le sport et notamment la marche nordique, a pris place dans la vie des femmes hébergées.

Ces quelques exemples qui, au fond, ne sont que du quotidien et du normal, rappellent que chez YSOS, nous recherchons à donner à des actions spécialisées, une image ordinaire en cohérence à notre quête d'inclusion. L'accès au droit commun ne peut être une finalité mais bien une préoccupation de tous les instants. C'est avec cet état d'esprit que nos équipes dans l'Eure et dans l'Orne, ont participé aux diagnostics dits à 360°, dont les objectifs visent à construire une vision partagée des besoins de l'ensemble des situations de mal-logement sur un territoire et à optimiser les solutions existantes, notamment par une approche globale. Dans l'Eure, notre service urgences sociales-S.I.A.O. a fortement contribué à la construction de la méthode appliquée à ce diagnostic.

Et puis, il y a nos échecs. Je devrais dire notre échec majeur en 2015. 4 mois de travail, de multiples déplacements, de l'argent engagé pour répondre parmi d'autres candidats à la reprise d'une association ornaise et au final, l'échec. Malgré le choix affiché pour YSOS par différents niveaux et services de l'Etat, un tribunal de commerce a regardé, avant tout le chèque émis par le repreneur et la position des salariés au regard d'une convention collective favorable. A ce jeu, les associations d'envergure nationale tirent avantage. Au-delà de ce cas particulier, nous voyons de nouvelles logiques concurrentielles s'imposer. Il nous faut en tirer les leçons pour l'avenir d'YSOS.

La fusion attendue fin 2015 entre l'AVEDEACJE et YSOS est à mettre plutôt au rang de la déconvenue que de l'échec, puisque nous allons poursuivre notre groupement de coopéra-

tion « Juris » (G.C.S.M.S.). Nous étions prêts à faire ensemble, à mutualiser pour reprendre l'expression associée, mais les financements ne poursuivent pas les mêmes logiques. L'approche globale et transversale attendue dans les pratiques se heurte à la réalité budgétaire du « qui paie quoi ».

D'autres projets traversent les années et structurent ainsi progressivement un peu plus la dynamique « associante » d'YSOS, en termes de diversifications de ses sujets d'action, des partenaires et territoires impliqués. C'est le cas de nos actions dans le cadre des urgences sociales. Nous contribuons depuis 2010, par l'animation du S.I.A.O. urgence et insertion, à faire que la diversité des réponses d'accueil, d'hébergement et d'insertion par le logement, soit lisible pour tout un chacun et s'inscrive dans des procédures unifiées.

Autre exemple: nos actions dans le cadre de l'agriculture biologique. Depuis fin 2012, nous gérons un chantier d'insertion (A.C.I. « Les jardins de Neustrie »). Nous avons intégré en 2014 l'association des maraîchers des Hauts Près pour construire une dynamique collective autour de la production, de la méthode et du matériel. En 2015, nous nous sommes impliqués dans l'animation maraîchère de l'éco village des Noës. En 2016, nous préparons la mise en œuvre de la légumerie conserverie à caractère régional.

Patrice PRIMEL



Philippe DANDEVILLE



Autant de projets qui restent le moteur de notre engagement au service du territoire Normand.

FICHE IDENTITE

Données clés

7

Implantation

8

Gouvernance

10

Bilan et dialogue social

12

**Éléments économiques
et financiers**

14

Dates et chiffres clés : 26 ans d'expérience

Mai 1989 :	Création de l'association
Décembre 1994 :	Ouverture de son premier C.H.R.S.
Août 1997 :	Première gestion du 115
Juillet 2007 :	Ouverture de la première Résidence Hôtelière (R.H.V.S.)
Janvier 2008 :	Ouverture de l'antenne sur l'Orne
Décembre 2011 :	Ouverture des « Jardins de Neustrie »
Janvier 2014 :	AUORE devient YSOS et déménage rue des Tombettes
Juin 2014 :	Inauguration du siège 24 rue des Tombettes
2014 :	Acquisition d' « Artisane Services »
2015 :	Création de « Bocal Normand »

Données clés

En 2015...

 **4436** personnes hébergées et/ou accompagnées

 **4** établissements d'activités

 **8 764 535€** total des charges

 **1179** personnes accueillies et/ou accompagnées par les prestations « Mise à l'abri »

 **2500** personnes accueillies par les prestations « Accueillir, orienter »

 **370** personnes accueillies par les prestations « Héberger »

 **325** personnes accueillies par les prestations « Loger »

 **62** personnes accompagnées par les prestations « Insérer professionnellement »

... Un besoin croissant

Implantation

Nos territoires

Agir localement, pour rester au plus près des réalités.
Nous intervenons au cœur de vos territoires :



ORNE (61)

L'Aigle

• Plateforme sociale territoire

Orne Est

Accueil de jour

S.I.A.O.

Hébergement d'Urgence

Hébergement d'Urgence Familles Etrangères

Hébergement Transition Familles (A.L.T.)

Hébergement Jeunes

Lits Halte Soins Santé

Le Relais du Pays d'Ouche (C.H.R.S.)

Intermédiation locative

Maison Relais

A.V.D.L.

Mortagne-au-Perche

Accueil de jour

C.H.R.S.

EURE (27)

• Plateforme départementale de l'Eure S.I.A.O.

115

S.A.O. Séjour

Animation Commissions Territoriales d'O-
rientation

M.A.L.A.

Centre d'Accueil et d'Orientation : Bernay,
Evreux, Verneuil, Les Andelys, Gaillon/ St
Marcel

Logements d'appui

• Plateforme sociale territoriale

Eure Ouest

Bernay

Centre d'Accueil et d'Orientation

C.H.R.S.

Logements temporaires

Maison Relais

Verneuil-sur-Avre

Maison Relais

• Plateforme sociale territoire

Eure Est

Evreux

Les Relais de l'Iton (C..H.R.S.)

Service de Suite (C.H.R.S Hors les murs)

A.L.T

Référent R.S.A. P.L.I.E. G.E.A.

Gisors

Maison Relais

Val de Reuil

A.C.I. Les Jardins de Neustrie

• Direction générale et fonctions supports

Evreux

Les volontés et le cap de l'Association

YSOS s'efforce de maintenir le niveau de qualité de ses engagements pour entretenir la confiance de ses partenaires et financeurs. Dans ce contexte, les Administrateurs ont réaffirmé lors de la dernière assemblée générale en avril 2015, le cadre de leur gouvernance. En référence à l'article 3 de ses statuts, les projets, actions ou prestations développés par YSOS devront garantir :

La pérennité de l'organisation, tant du point de vue financier, que de son patrimoine, que de sa structure ;

La viabilité économique et juridique de l'organisation ainsi que de ses filiales ;

Le caractère sociétal pour garantir l'intérêt général des prestations et la coopération avec chacun ;

Le développement de l'ensemblier dans une logique durable tant d'un point de vue économique, social et environnemental.

Ces valeurs sont les racines de nos prestations. L'évaluation externe finalisée en début d'année 2015 a notamment souligné la qualité des conditions d'élaboration et de mise en œuvre des projets d'établissements et de services, ainsi que celle de l'organisation de l'accompagnement des publics reçus. Cette image satisfaisante d'YSOS nécessite d'accepter quelques contrastes pour en saisir une vision juste. Nos cinq métiers qui, je le rappelle, sont, les urgences sociales, l'accompagnement vers le logement, l'accompagnement vers l'emploi, l'accompagnement santé et l'accompagnement socio-judiciaire, sous couvert d'un Groupement de coopération (G.C.S.M.S.) avec l'AVEDEACJE, développent régulièrement de nouvelles prestations, en perdent occasionnellement ou renoncent parfois à certaines. Ainsi va le processus entrepreneurial.

**Extrait du rapport moral dressé par
Monsieur Patrice PRIMEL, Président.**



Gouvernance

Le Conseil d'administration au 31/12/15

Bureau

Patrice PRIMEL, Président
Pierre LEPILLER, Vice-président Insertion,
Janick LEGER, Secrétaire,
Joël GAILLARD, Trésorier.

Autres membres

Claudine BLANCHET,
Eric BOUTTIER,
Danielle CAIGNET,
Pierre-François MERMBERG,
Michèle RIVE.

Les administrateurs et la vie de l'Association.

Les Administrateurs se rencontrent chaque mois lors de la réunion du Bureau. Ce dernier est informé de la vie d'YSOS et des différents sujets de mobilisation par l'équipe de Direction. Le Bureau, conformément à sa fonction, retient les dossiers à présenter en Conseil d'Administration. La réunion de Bureau est un moment de connaissance de l'activité mensuelle et je constate chaque mois, la difficile progression de certains projets, le temps long de la maturation des projets entrecoupé par les accélérations de l'urgence ou des changements inattendus qui nous questionnent.

Les cinq métiers d'YSOS offrent bien des sujets d'intérêt. « Les légumes et les Hommes » auront tenu une grande place dans nos réunions de bureau. Notre chantier d'Insertion « Les Jardins de Neustrie » a été une préoccupation constante en 2015 avec à la fois, des satisfactions comme la clôture aboutie du versement des fonds européens pour les dépenses engagées mais également, des inquiétudes à mettre en place durablement une équipe encadrante capable de conduire une insertion par l'emploi efficiente et une production de légumes significative.



2015, en matière de gestion d'équipe, a vu s'opérer un regroupement des activités par département. Le département Urgence, le département Ornaïs et le département Eurois. Ce dernier a été confié à Nicolas BOUILLON pour en assurer la Direction, secondé par Madame VALOIS, chef de service. Cette logique de fonctionnement est de nature à garantir la transversalité des interventions.

Devant ce large éventail de métiers et de prestations avec des préoccupations, des enjeux, des partenaires et des environnements différents, nous envisageons une autre organisation juridique et associative, de telle sorte que les administrateurs puissent se consacrer à des sujets dans lesquels ils ont de l'intérêt et du bien-être, juste retour de l'action bénévole.

YSOS continue cependant à aller de l'avant. Vous le verrez avec les projets 2016. N'hésitez pas à rejoindre notre équipe d'administrateurs. Accéder à nos actualités sur www.ysos.fr ou

notre page  facebook



En 2015...

- 7** Groupes de pilotage
- 10** Réunions de bureau
- 6** Conseils d'administration
- 1** Assemblée Générale

Plus de 50
réunions partenariales

Environ **400 heures** consacrées à l'association

Organigramme

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTEUR GENERAL

DIRECTEUR



Romuald MANSUY



Muriel BOULE,
Directrice adjointe

ADMINISTRATION ET FINANCES

METTRE A L'ABRI

ACCUEILLIR ET
ORIENTER

HEBERGER

LOGER

INSERER PROFES-
SIONNELLEMENT

URGENCE



Dominique DE SOUSA,
Directeur adjoint

S.I.A.O Eure



Dominique DE SOUSA,
Directeur adjoint

C.H.R.S



Nicolas BOUILLON,
Directeur adjoint territoire Eure

Intermédiation
locative



Dominique DE SOUSA,
Directeur adjoint

A.C.I. Les Jardins de
Neustrie



Nicolas BOUILLON,
Directeur adjoint territoire Eure

ACCUEILS DE JOUR
L'AIGLE ET
MORTAGNE



Sophie MARY,
Chef de service I15 /MALA



Lucile JOUAUX,
Directrice adjointe territoire Orne est



Dominique VALOIS,
Chef de service



Lucile JOUAUX,
Directrice adjointe territoire Orne est



Lucile JOUAUX,
Directrice adjointe territoire Orne est



Aline SENECAL,
Coordinatrice

CENTRES D'ACCUEIL
ET
D'ORIENTATION



Lucile JOUAUX,
Directrice adjointe territoire Orne est



Eléonore LERAY,
Chef de service

RECHERCHE ET
DEVELOPPEMENT



Claire LE CHANONY,
Chargée de mission

Allocation Logement
Temporaire

Lucile JOUAUX,
Directrice adjointe territoire Orne est
Nicolas BOUILLON,
Directeur adjoint territoire Eure
Dominique VALOIS,
Chef de service

Lits Halte Soins Santé

Lucile JOUAUX,
Directrice adjointe territoire Orne est

MAISONS RELAIS



Nicolas BOUILLON,
Directeur adjoint territoire Eure
Dominique VALOIS,
Chef de service
Lucile JOUAUX,
Directrice adjointe territoire Orne est

PLIE G.E.A.



Eléonore LERAY,
Chef de service territoire Eure Est
(jusqu'en mai 2015)

JUSTICE



Anne-Laure BEA,
Directrice AVEDE ACJE

Bilan et Dialogue social

Nombre de salariés au 31 décembre 2015 : 117

En 2015...

204 *Personnes ont bénéficié d'un contrat de travail*

117 *Salariés au 31 décembre 2015*

292 *Contrats de travail signés*

En 2015...

7 *Embauches en Contrat à Durée Indéterminée (C.D.I.)*

161 *Embauches en Contrat à Durée Déterminée (C.D.D.)*

79 *Salariés en C.D.I.*

125 *Salariés en C.D.D.*

Un effort de pérennisation des postes : **7 personnes** ont été embauchées en C.D.I., lors de l'année 2015.

L'Association YSOS, dans le cadre du projet C.A.O. (Centre d'Accueil et d'Orientation), **poursuit la pérennisation** des postes d'agent d'accueil de jour et de nuit, C.A.E-C.U.I., **en C.D.I.** En 2015, **2 salariés** ont bénéficié de ce processus de pérennisation.

En 2015, l'effectif total des salariés en C.D.I. est de **79 personnes** et l'effectif total des salariés en C.D.D. est de **125 personnes**.

161 contrats ont été signés en C.D.D. (dont les C.D.D.I.), lors de l'année 2015. YSOS est agréée pour 19,9 C.D.D.I. dans le cadre de son chantier d'insertion.

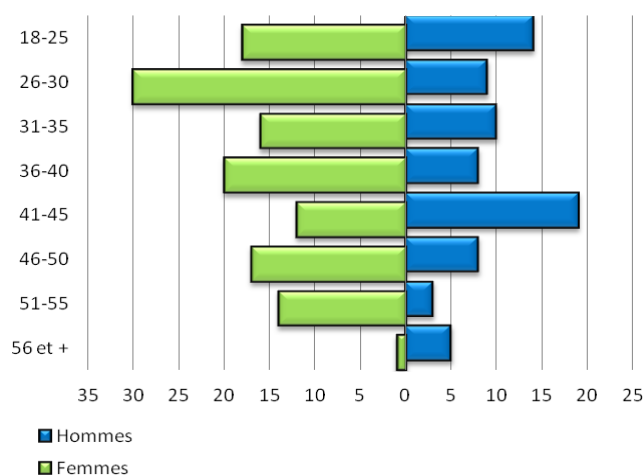
5 salariés ont justifié d'une mention de travailleur handicapé en 2015. Malgré une diminution de cet effectif (6 salariés en 2014), nous répondons à notre obligation d'un minimum de **5 salariés**. Aucune compensation financière n'a dû être versée à l'A.G.E.F.I.P.H. (organisme d'Etat relevant les déclarations d'embauche de travailleurs handicapés).

L'association a mis en place pendant **509 jours**, des **aménagements** de postes de travail par des modifications de durée hebdomadaire, des modifications de planning ou adaptations

de postes (télétravail, ergonomie,...). Ces jours d'aménagement ont débuté en 2014 (154 jours) et demeureront en 2016.

22 actions de formation ont été prises en charge par notre OPCA, UNIFAF, nous permettant de développer majoritairement les compétences professionnelles des salariés d'YSOS, mais aussi de permettre l'obtention de diplôme, par le biais de formation longue et continue.

La pyramide des âges globale d'YSOS affirme que la plus forte tranche d'âge (en nombre) pour les femmes se trouve sur les 26-30 ans (30 salariées) alors que celle des hommes se trouve sur les 41-45 ans (19 salariés). De plus cette pyramide compte **une grande partie de jeunes salariés**, permettant une montée en compétences de cette tranche.



En 2015...

4263€ *Moyenne des 5 salaires bruts mensuels les plus élevés (pour un E.T.P.)*

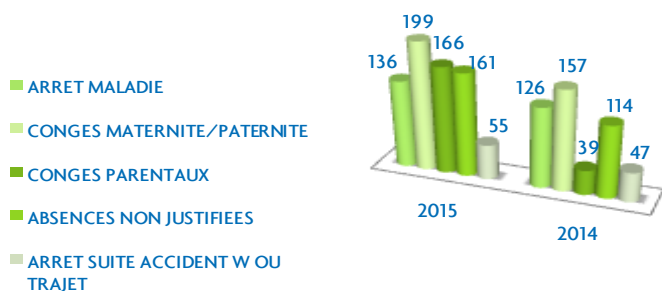
1467€ *Moyenne des 5 salaires bruts mensuels les moins élevés (pour un E.T.P.)*

1 743.59 € *Salairé brut mensuel médian*

*Pour rappel, S.M.I.C. horaire brut : 9,67€ soit **1466,60€** mensuel brut (pour un E.T.P.)*

5 *Travailleurs possèdent une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (R.Q.T.H.) au sein de l'ensemble des structures YSOS*

Absences salariés en nombre de jours



Si les taux d'absentéisme restent pratiquement identiques d'une année sur l'autre, il faut porter une attention particulière aux absences non justifiées. Ce dernier taux est à mettre en relation avec la nature du contrat de travail contracté. Plus le contrat est précaire ou relevant d'un dispositif d'aide à l'emploi, plus la gestion des personnels est problématique, ce qui pèse sur l'encadrement et les fonctions supports d'YSOS.

En 2015...

- 12** Formations individuelles qualifiantes
- 2** Formations diplômantes
- 5** Formations collectives dont 1 consacrée aux personnes en C.A.E / C.U.I.
- 3** Formation obligation employeur



Formation S.S.T.

L'année 2015 est celle de la mise en application des dispositions fixées par la loi du 5 mars 2014. Outre une refonte en profondeur du système de financement de la formation professionnelle, cette réforme a créé deux nouveaux droits accessibles aux salariés :

- le conseil en évolution professionnelle (C.E.P.).
- le compte personnel de formation (C.P.F., en substitution du Droit Individuel à la Formation).

Accessibles depuis le 1er janvier 2015, ces droits permettent aux salariés de prendre des initiatives pour mettre en œuvre un projet de formation qualifiant ou certifiant. L'ensemble de la réforme a été mis en œuvre au sein d'YSOS et pour l'ensemble des personnels.

La Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle affaiblit le budget alloué, tout en renforçant les obligations d'employeur en termes de formation.

Evolution du budget formation d'YSOS (hors 0,3% complémentaire d'investissement dans la formation: part optionnelle mais retenue par YSOS :

18.067€ en 2014

19.229€ en 2015

11.598€ en 2016

7.631€ de différence à la baisse entre le budget 2015 et 2016 (malgré l'investissement fait par YSOS).

Le budget du plan de formation 2016 incorpore un investissement complémentaire d'YSOS de 6.000€, portant notre budget formation à 17.598€ et démontrant l'importance qu'YSOS confère à la formation professionnelle tout au long de la vie pour chaque salarié de notre association.

LE DIALOGUE SOCIAL

REDIGÉ PAR LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

L'année 2015 a permis de stabiliser les prestations existantes en 2014 et d'asseoir les projets.

Sur le volet « Comité d'entreprise », les objectifs ont été définis, le projet du C.E. a été communiqué et un Fonds d'Aide Exceptionnelle aux Salariés (F.A.E.S.) a été créé.

Sur le volet « Délégué du Personnel », des registres du personnel ont été mis en place sur 4 territoires. En ce sens, nous sommes passés de l'étude des situations individuelles à l'analyse des préoccupations collectives et nous avons réalisé une analyse mensuelle de la masse salariale concernant notamment les recrutements et les absences.

En 2015...

31 297€ Budget annuel

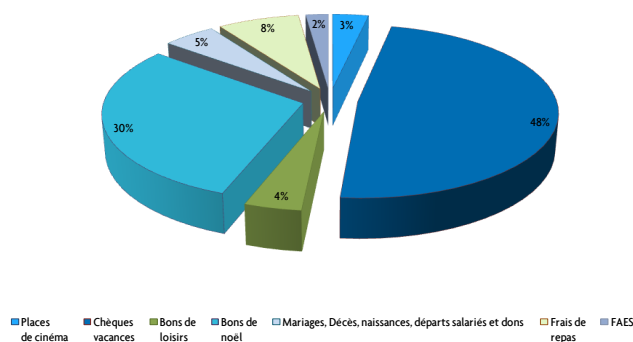
43 Bons loisirs

13 965€ Budget alloué aux chèques cadeaux de fin d'année

« Journée détente organisée par les I.R.P. »

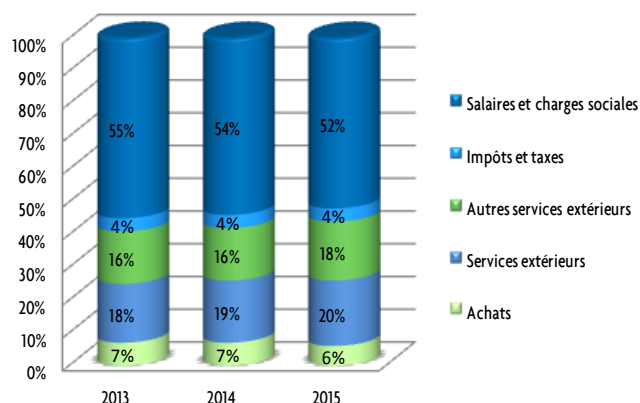


DEPENSES BUDGET SOCIAL 2016



Éléments économiques et financiers

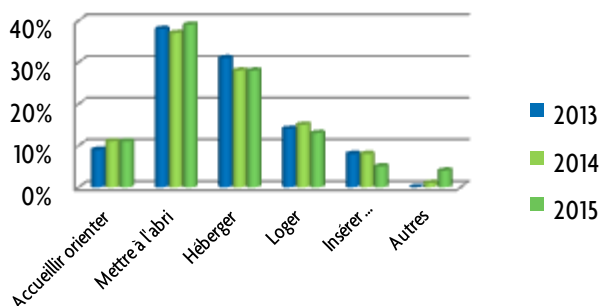
Détail des charges d'exploitation



Les services extérieurs sont en très légère augmentation. Cette dépense est compensée par une diminution des salaires et charges sociales.

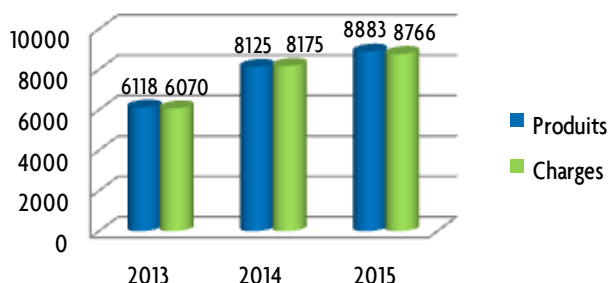
Le pôle « Hébergement » diminue régulièrement au profit des pôles « Accueillir » et « Mettre à l'abri ».

Répartition des charges par pôle



Le pôle « Autres » regroupent les subventions A.R.S. (hors Lits Halte Soins Santé), les frais de siège et l'A.I.V.S. Il est à noter, pour cette année, qu'YSOS émerge à des frais de siège.

Produits et charges en K€



Cette année le résultat est positif.

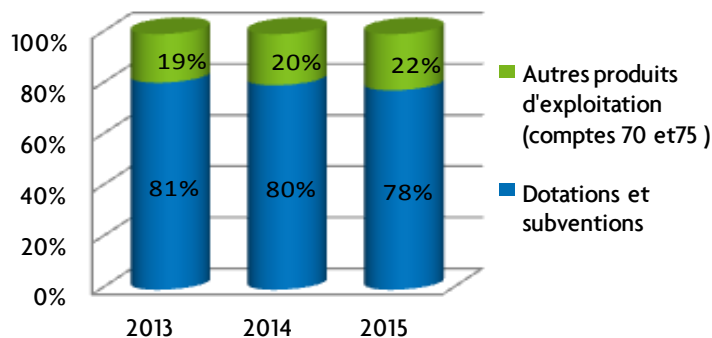
Ce résultat est, en partie, dû à une reprise partielle de la provision concernant la dépréciation des titres de la filiale de l'Association, SASU EVROSTEL.

En 2015...

Total des charges : **8 764 535,15 €** soit +7.2%

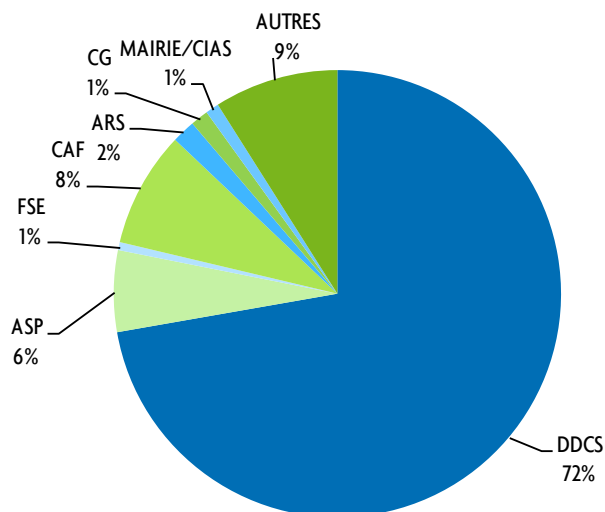
Total des produits : **8 883 290,31 €** soit +9.3%

Détail des produits d'exploitation

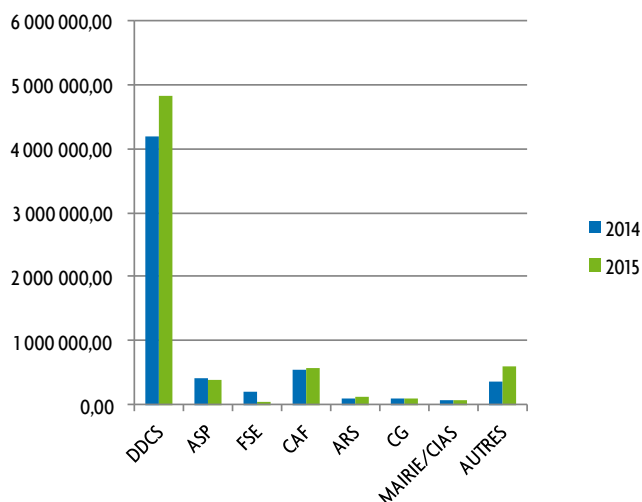


Les dotations et les subventions continuent de diminuer en pourcentage. Il est à noter que nous n'avons pas fait appel au Fonds Social Européen en 2015.

FINANCEURS 2015



EVOLUTION DES FINANCEMENTS



L'Etat reste proportionnellement le premier financeur d'YSOS. Cela s'explique par les différentes responsabilités confiées aux services déconcentrés de l'Etat et à l'histoire de notre Association. Le F.S.E. est très faible car il s'agit du solde de 2013 et 2014.





Des terrains cultivés, pour le respect des HOMMES et dans le respect de la BIODIVERSITE.



Visite atelier d'A.N.D.E.S. à Rungis: Une co-construction de la légumerie conserverie logistique BOCAL NORMAND.



Epandage sur les terres des Jardins de Neustrie

ACTIVITE 2015

Les temps forts de l'année

18

Bilan d'activité des territoires

23



Un gâteau pour remercier

Les temps forts de l'année

PROJET « INCLUSION PAR LE SPORT » AVEC LA M.J.C. Orne(61)



Initié par la D.D.C.S.P.P., le projet lancé en 2015 vise notamment à favoriser la remobilisation personnelle, à reconstruire des liens sociaux, à reprendre contact avec son corps et sa santé mais aussi à travailler sur le respect d'un cadre.

Les activités physiques et sportives s'adressent aux bénéficiaires d'YSOS (C.H.R.S., L.H.S.S., Maison-

relais...) et sont encadrées par une intervenante sportive de la M.J.C. de l'Aigle et une éducatrice spécialisée d'YSOS.

PRESENTATION DU DISPOSITIF LITS HALTE SOINS SANTE Orne(61)



En septembre, l'équipe des L.H.S.S. a convié sur site les partenaires du territoire pour faire découvrir le dispositif et ses conditions d'accueil, présenter l'équipe pluridisciplinaire et ses missions, et ainsi

améliorer les orientations. En présence de R. MANSUY, et du Dr MERMBERG (membre du Conseil d'administration d'YSOS et médecin référent du dispositif), une vingtaine de partenaires a participé à cet échange.



LES MESSICOLES Eure (27)

Mettre en place des solutions alternatives d'entretien des espaces verts, favoriser la biodiversité, lutter contre la prolifération des plantes

invasives, telles sont les propriétés de ce projet mené avec le Conseil départemental de l'Eure au sein des jardins de Neustrie.

Ainsi, depuis la fin de l'année 2015, un programme de culture de sept espèces de messicoles est mené et ce, jusqu'à la fin de l'année 2016.



DES SERVICES CIVIQUES NOUVELLEMENT RECRUTÉS Eure (27) Orne (61)

Quatre personnes en service civique ont trouvé leur place au sein des équipes d'YSOS, trois dans le département de l'Eure et une dans le département de l'Orne. Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans.

Quatre missions ont donc été confiées à ces jeunes :

- Favoriser le lien social pour le public fréquentant l'accueil de jour de Mortagne en Perche,

- Accompagner les publics en situation de précarité au travers de différentes activités destinées à favoriser leur autonomie,
- Aider les personnes accueillies en Maison relais à sortir de leur isolement,
- Développer le lien social à travers l'animation et la valorisation d'un jardin cultivé en maraichage biologique.

ETRE ET SAVOIRS Eure (27)

Créer les conditions d'ouverture vers l'extérieur afin de lutter contre l'inactivité et l'isolement ; Faciliter l'insertion dans la

vie locale ; Faciliter l'accès à la santé, tels sont les objectifs du projet « être et savoirs » mis en place au sein de la maison relais.

Ce projet est financé par l'A.R.S de Normandie et regroupe plusieurs partenaires tels que le Conseil départemental, (27), l'association A.C.C.E.S., l'A.D.M.R., la mairie de Bernay, le réseau local de promotion de la santé.

18 personnes hébergées au sein du C.H.R.S de Bernay, résidant au sein de la maison relais ou des bénéficiaires du R.S.A. extérieurs à YSOS, ont ainsi partagé plusieurs activités

telles que la relaxation, une activité socio-esthétique, une activité bricolage ou encore un atelier diététique. De quoi satisfaire un nombre toujours plus important de personnes !



Les temps forts de l'année

CONVENTION LOCALE RELATIVE AU TRAITEMENT DES MAINS COURANTES ET DES PROCES VERBAUX DE RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES EN MATIERE DE VIOLENCES CONJUGALES

Orne(61)

YSOS est signataire de cette convention qui formalise et systématise la proposition émanant des forces de l'ordre, de mise en relation des victimes avec les associations, et plus spécifiquement, pour celles ne souhaitant pas porter plainte. Les signataires sont Madame Le Préfet de l'Orne, les procureurs d'Argentan et Alençon, le Conseil Départemental, les représentants des forces de l'ordre, le C.I.D.F.F., l'A.C.J.M. et YSOS.



UN DISPOSITIF DYNAMIQUE : LES ATELIERS D'ADAPTATION À LA VIE ACTIVE (A.V.A.)

Eure (27)

Le C.H.R.S. a mis en place ce dispositif de réinsertion ayant pour objet l'adaptation à la vie active par l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

7 personnes ont pris part à ces actions et ont reçu un pécule. Des travaux de maçonnerie, entretien, peinture ont été réalisés.

L'idée était de mobiliser ces personnes autour de ces ateliers dans l'objectif de retrouver une dynamique d'insertion professionnelle.

rendu a pu être réalisé dans le cadre de ces ateliers.

Les perspectives sont de développer ces actions propres à inciter les personnes à trouver la voie de l'insertion professionnelle.



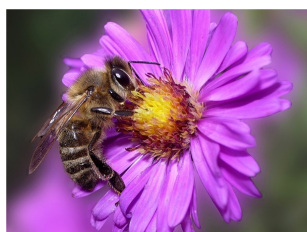
Un encadrement technique et social s'appuyant sur un travail autour du respect des horaires, de la régularité, de la qualité, du service

DES ABEILLES AUX JARDINS DE NEUSTRIE

Eure (27)

Les abeilles couvrent un très vaste territoire, environ 3000 hectares, mais il suffit de quelques mètres carrés pour y poser une ruche. Ainsi, depuis juin 2015, les jardins de Neustrie ont ouvert leurs portes à M. Patrick ELOI, Apiculteur. Plusieurs ruches sont alors présentes sur le site. Pourquoi favoriser l'installation des abeilles auprès d'un jardin bio ?

De plus la production est souvent liée directement à la pollinisation.



Certaines études montrent que les pommes ou les fraises auraient davantage de goût si les abeilles (plutôt que d'autres insectes) pollinisaient les arbres fruitiers.



Les abeilles représentent le symbole d'une chaîne de coopération dans le cadre de nos activités de solidarité.

Reste plus que les fourmis travailleuses...

Pour valoriser davantage en plus notre production, quoi de mieux que de mettre en avant la fabrication de miel.

Les temps forts de l'année

FONDS SOCIAL EUROPÉEN (F.S.E.) Eure (27)

Le 22 mars 2016, nous avons appris que les versements concernant les années 2013-2014 seraient effectués très prochainement alors que le dossier avait été finalisé, suite aux « contrôles de service fait » courant décembre 2015. F.S.E. bouclé en un temps record!



L'ATELIER CRÉA'RÉ- CUP

Maison-relais Verneuil (27)

C'est un lieu de création et de récupération d'objets destiné aux résidents. Ils peuvent y fabriquer des objets en bois ou en cuir (bourse, pochette de ceinture, vide poche...) ou quelque chose de tout à fait insolite. L'usage d'un vieux objet peut être détourné pour lui donner une nouvelle fonction, une nouvelle vie. Il peut également s'agir de vêtements (retouches, customisation, modernisation, ...).

L'Atelier Créa'récup permet surtout aux résidents de sortir de la Maison-relais, de « faire » ensemble, de mettre en avant leurs com-

pétences, d'échanger leurs connaissances et ainsi de retrouver une meilleure estime de soi. Les objets peuvent également servir à personnaliser les logements.



PARTICIPATION AU DIAGNOSTIC 360°

L'année 2015 a été consacrée à la réécriture du futur P.D.A.L.H.P.D. Cette réécriture

se passe par la réalisation d'un diagnostic dit « à 360 degrés » et la rédaction de nouveaux axes de développement, déclinés en fiches actions.

Pour ce faire, l'Etat a mobilisé YSOS, opérateur du S.I.A.O. de l'Eure au titre de son expertise sociale et méthodologique pour accompagner l'Etat et le Conseil départemental dans la production de ce diagnostic 360°.

YSOS s'est entouré de 2 cabinets de consultant « Adéquation formation » et « Créalis » pour assurer le suivi de la démarche, assurer la production collective et garantir l'unicité des méthodes et outils sur les groupes thématiques. (...)

(...) Cette collaboration entre YSOS, la D.D.C.S. et le Conseil départemental, qui devait se terminer en juin 2015, s'est poursuivie au-delà de la production du diagnostic à 360°, jusqu'en début d'année 2016 avec la production finalisée du futur P.D.A.L.H.P.D. 2016-2020.

FORMATION AGENTS D'ACCUEIL DES C.A.O. Eure (27)

Les agents d'accueil des C.A.O. de l'Eure ont bénéficié cette année de 5 jours de formation. Une journée de formation dispensée par la direction de l'association YSOS et quatre jours dispensés par

la Croix Rouge.

Les objectifs étaient :

- d'harmoniser les pratiques dans un cadre institutionnel
- d'appréhender le système acteur (S.I.A.O., 115, prestations de droit commun), Maîtriser les missions et les fonctions des C.A.O.
- d'acquérir un positionnement professionnel adapté dans la relation avec l'usager, savoir observer et transmettre les éléments nécessaires à l'accompagnement des personnes accueillies en C.A.O.(...)

La formation a particulièrement été orientée et approfondie sur la posture professionnelle : la relation d'aide, l'écoute active, la reformulation, les entre-

tiens et les émotions. L'observation a été développée. Des mises en situation ont été proposées et réalisées par les agents d'accueil. Les participants ont accepté d'être filmés pour analyser leurs pratiques puis les retravailler sous la forme d'un théâtre forum.

Enfin, une journée sur l'attention à porter aux écrits : savoir formuler de façon objective ses observations et ses interventions. Un apport théorique a été réalisé sur la loi 2002-2 et ses obligations ainsi que les applications possibles au sein des C.A.O.



Mettre à l'abri, Accueillir, Orienter, Héberger, Loger, Insérer professionnellement



Messicoles, Alençon plage, maison des Jeunes de L'Aigle, partenariats au service de l'inclusion

Extrait de la lettre du Premier Ministre, Manuel VALLS adressée aux Préfets

« *Objet : Nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations.*

Au cœur de la société civile, les associations occupent une place essentielle dans la vie collective de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société. Elles sont fréquemment amenées à anticiper, éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, inspirant à l'Etat et aux collectivités territoriales de nouvelles formes d'interventions, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité dans les territoires.

Dans un contexte de réforme, il est indispensable de conforter le rôle des associations dans la construction de réponses originales et pertinentes aux enjeux actuels.

La charte des engagements réciproques signée le 14 février 2014 a défini les engagements respectifs en matière de Co-construction des politiques publiques ; elle pose des règles de partenariats nouvelles qui doivent être transformées en principes d'action.

Ces premiers actes forts qui illustrent le choix stratégique de société fait par le Gouvernement, doivent être accompagnés par l'ensemble des services de l'Etat pour rénover les relations entre les pouvoirs publics et les associations. (...)

Je souhaite que vous favorisiez dans la durée le soutien public aux associations concourant à l'intérêt général. Il s'agit de leur permettre de conduire au mieux leur projet associatif, en privilégiant le recours aux conventions pluriannuelles et en développant une politique d'attribution de subventions dont les modalités respectent l'initiative associative et sont concertées avec les acteurs.(...)

Au titre de la simplification et de l'accélération nécessaires des modalités de versement des subventions, vous veillerez à ce que le versement de l'avance fixée dans les conventions pluriannuelles s'effectue avant le 31 mars de chaque année.(...)

Manuel VALLS.

Voilà une missive qui ne peut que redonner du cœur à l'ouvrage, conforter les administrateurs de notre association, redonner du sens au travail de l'ensemble des collaborateurs d'YSOS ... mais que devient cette dernière à l'épreuve du quotidien ?

Jean-Louis LAVILLE observateur de notre secteur depuis de nombreuses années nous alerte, nous l'avons d'ailleurs rencontré lors du 32^{ème} congrès de l'URIOPSS et il concourt à la réflexion, ces derniers mois, des équipes de la FNARS.

Il résume sa pensée de la manière suivante :
« L'association est de plus en plus abordée sous le prisme de son organisation et on laisse dans l'ombre ce qui est de l'ordre du projet, du métier ».

« Si il existe une riposte des associations, elle reste trop invisible. (...) Les associations doivent se rendre compte de ce qu'elles expérimentent, voir si c'est en accord avec le projet de société sur la diversité et qu'elles se structurent pour être plus regroupées entre elles et se faire entendre. Il faut créer un espace pour une nouvelle base de dialogue entre les associations et les pouvoirs publics. Beaucoup d'association sont entrées dans une concurrence implicite entre elles tout en défendant la coopération dans le discours. Mais si l'on choisit la coopération, il faut en assumer les conséquences. Se concerter entre associations avant de répondre à un appel d'offres. Cette mutation ne se fera pas sans difficulté. Les associations peuvent être un acteur majeur vers la démocratisation à condition qu'elles ne réduisent pas leur rôle à celui d'une entreprise productrice de service. Il ne s'agit pas d'un combat contre la pauvreté à un moment donné mais plus largement de la lutte contre les inégalités, dans une alliance avec l'ensemble des forces pour rétablir une société plus juste. »

Prendre en compte l'ensemble des parties prenantes va nous amener à devoir dire NON !

BILAN D'ACTIVITE DES PRESTATIONS

UNE PENSÉE COMPLEXE, LA SIGNATURE D'YSOS *



*** Eloge de la « SIMPLEXITE » d'après Alain BERTHOZ**

« La simplicité, telle que je l'entends, est l'ensemble des solutions trouvées par les organismes vivants pour que, malgré la complexité des processus naturels, le cerveau puisse préparer l'acte et en projeter les conséquences. Ces solutions sont des principes simplificateurs qui permettent de traiter des informations ou des situations, en tenant compte de l'expérience passée et en anticipant l'avenir. Ce ne sont ni des caricatures, ni des raccourcis ou des résumés. Ce sont de nouvelles façons de poser les problèmes, parfois au prix de quelques détours, pour arriver à des actions plus rapides, plus élégantes, plus efficaces. »

Comme le démontre Alain Berthoz dans ce livre profondément original, faire simple n'est jamais facile ; cela demande d'inhiber, de sélectionner, de lier, d'imaginer pour pouvoir ensuite agir au mieux. Et si, à notre tour, nous nous inspirons du vivant pour traiter la complexité qui nous entoure ?

Alain Berthoz est professeur au Collège de France où il codirige le Laboratoire de physiologie de la perception et de l'action. Membre de l'Académie des sciences, il a notamment publié *Le Sens du mouvement* et *La Décision*.

Mettre à l'Abri

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.) Urgence vise à rendre plus simples, plus transparentes et plus équitables les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement d'urgence.

LES URGENCES SOCIALES (115)

1-Accueil unifié

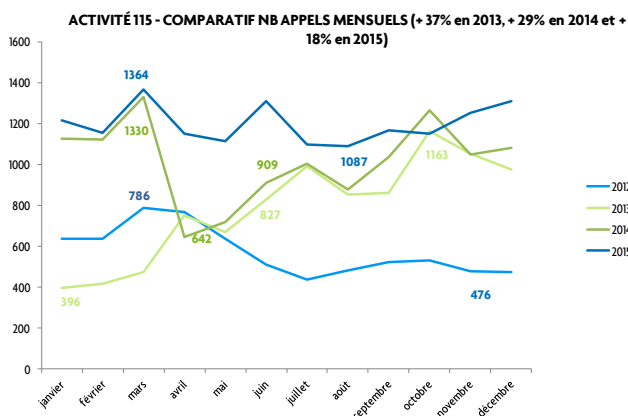
Evreux reste, comme les années précédentes, le secteur géographique où s'expriment majoritairement et pour moitié les demandes d'hébergement via le 115 (par personne et par ménage). Il est à noter qu'Evreux concentre 70% de l'offre d'hébergement disponible sur le territoire.

En 2015...

1410 ménages différents ont contacté le 115 soit 2233 personnes

La moyenne des appels quotidiens au 115 au 31 décembre 2015 est de 40 (pour comparaison, la moyenne annuelle des appels quotidiens au 115 était de 19 en 2012, 26 en 2013, et 33 en 2014).

Pour la fonction « accueil » du 115, cette activité croissante d'appels quotidiens, croisée avec un nombre quasi stable de personnes et ménages différents, questionne. Les mêmes personnes/ménages se signalent beaucoup plus quotidiennement au 115.



Bien que la fonction « accueil » reste constante en volume de ménages différents, elle génère une activité quotidienne importante dans le service S.I.A.O. urgence pour le traitement interne de chaque demande :

- Entretien exploratoire,
- Relationnel avec les partenaires gravitant autour de la situation,
- Relationnel avec la D.D.C.S. : mail d'information, d'alerte et de demande de validation de prise en charge,
- Mise à jour des tableaux de bord et des tableaux de suivi.

Le financeur a deux attendus explicites vis-à-vis du S.I.A.O. urgence :

- La validation systématique de toute demande d'entrée sur le Dispositif d'Accueil et d'Orientation (D.A.O.), autre que pour des situations de personnes victimes de violence.
- La demande/le besoin d'un maximum d'informations communiquées par le 115 pour lui permettre une prise de décision objective sur les entrées dans le D.A.O.

Cette exigence dans les attendus de la D.D.C.S., implique pour le service S.I.A.O. urgence de traiter et de « filtrer » les demandes quotidiennes. D'années en années, cette exigence est de plus en plus fine et poussée. Au regard des enjeux de la fluidité, cette sélection à l'entrée du dispositif d'hébergement d'urgence a une incidence sur les sorties du D.A.O.

2-Orientation/ Mise à l'abri

En 2015...

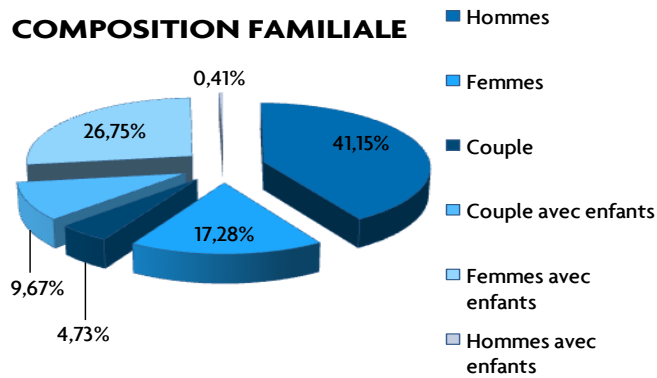
486 ménages ont été orientés par le 115 soit 883 personnes

Même taux d'orientation en hébergement d'urgence que pour 2014, de 34 % des ménages et 40% des personnes. Ce statut quo peut trouver son explication dans la stabilité des critères d'orientation et d'accès à l'hébergement. L'expertise des écoutantes 115 lors de phase diagnostic (fonction accueil), préalable à l'orientation, permet de mieux qualifier la demande initiale des ménages et de mobiliser les acteurs du droit commun en fonction des vulnérabilités repérées. L'hébergement n'est pas la seule réponse à apporter aux ménages qui contactent le 115.

37% des ménages accueillis sur le D.A.O. dans le courant de l'année 2015 ont des enfants (augmentation de 2 points du quantitatif par rapport à l'année précédente à la même période). Les enfants représentent ainsi 37% des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence (augmentation significative de 6 points du quantitatif par rapport à l'année précédente à la même période).

Par ailleurs, pour la fonction « Orientation/Mise à l'abri/Mise en sécurité/Hébergement », le S.I.A.O. urgence ne rend compte que des prises en charge effectives sur le D.A.O. et ne valorise pas l'activation du droit commun et la mobilisation des prestations comme les maraudes, les accueils de jour, la police ou la gendarmerie, le service écoute de la Pause, le pôle social du Conseil Départemental, les acteurs du sanitaire, etc. Des indicateurs seront à travailler en 2016 pour intégrer et valoriser ces orientations dans le rapport d'activité.

COMPOSITION FAMILIALE



Les adultes sans enfant représentent 63% des ménages et 37% des personnes accueillies dans le cadre des urgences sociales, soit une baisse de 2 points (en nombre de ménages et de personnes) par rapport à 2014.

3- Régulation/fluidité

En 2015...

486 entrées sur le D.A.O.

115 ménages ont quitté le D.A.O. pour un hébergement d'insertion

37 ménages ont quitté le D.A.O. pour un logement autonome

Une évaluation sociale de chaque ménage accueilli dans le D.A.O. doit permettre d'identifier l'orientation la plus adaptée à la situation.

Véritable indicateur de la capacité de fluidité du système D.A.O., ces évaluations se formalisent au moyen des diagnostics sociaux à l'issue de 7 et 30 jours d'accueil, pour les ménages pouvant accéder au droit commun. Pour les demandeurs d'asile, c'est la fiche navette qui permet la formulation de cette appréciation sociale.

Le S.I.A.O. urgence rend compte en continu de la capacité de chaque ménage à sortir du D.A.O. via les informations objectivées et capitalisées dans les notes sociales.

En moyenne, le taux de fluidité théorique du D.A.O. sur l'année 2015 pour l'ensemble des hébergés est de 56% pour les ménages et de 53% pour les personnes (accès possible à l'hébergement d'insertion, à du logement ou C.A.D.A.), ce qui représente, par rapport à 2014, une augmentation de 6 points pour les ménages et de 3 points pour les personnes.

Si on occulte les hébergés accueillis sur le D.A.O. et pour lesquels le diagnostic social n'a pas encore été réalisé, ce second taux théorique de capacité de fluidité du D.A.O. est

de :

- 56% des ménages et 54% des personnes pouvant accéder au droit commun,
- 12% des ménages et 9.5% des personnes pouvant entrer en C.A.D.A.,
- 32% des ménages et 36.5% des personnes ne pouvant accéder au droit commun.

En 2015, globalement, le D.A.O. a une meilleure capacité de fluidité que l'année précédente.

Ceci peut s'expliquer par :

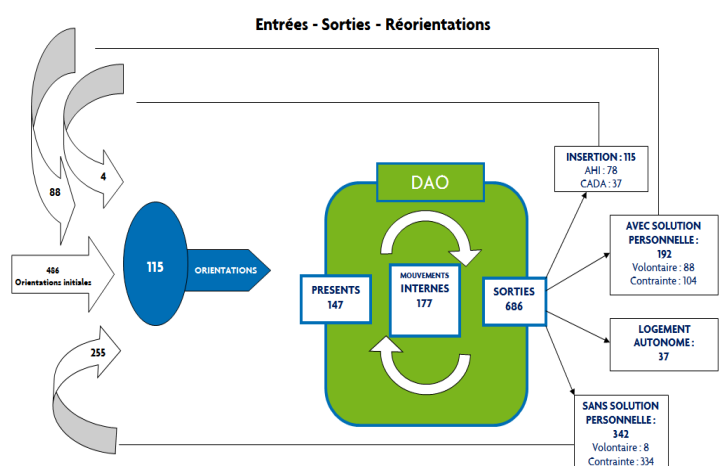
- une appréciation plus fine des situations de chaque ménage lors de la phase d'accueil
- le filtre d'entrée sur le D.A.O. qui est plus sélectif et ne permet l'accueil QUE si l'appréciation de la capacité de sortie a été identifiée dès l'entrée sur le D.A.O.

Les délais de régularisation de la situation administrative des ménages étrangers, non maîtrisés par le D.A.O., bloquent et embolisent le dispositif. En effet, en moyenne, 26% des ménages et 30% des personnes hébergés via les urgences sociales à l'instant T, sont en statu quo dans l'attente d'avancée de leurs démarches administratives (même taux d'embolisation que 2014).

115 ménages sont effectivement sortis du D.A.O. dans l'année pour accéder à un logement ou à un hébergement d'insertion, ce qui représente 17% des sorties du D.A.O. Seules 37% des orientations validées se concrétisent en sorties positives pour les ménages présents dans le D.A.O. Le manque d'offres de logements du parc public et de places disponibles en hébergement d'insertion explique ce faible taux de fluidité du système.

Pour les demandeurs d'asile, le taux de fluidité théorique annuel du D.A.O. en 2015 est de 10% (cf. ci-dessus). 37 ménages sont effectivement sortis du D.A.O. dans l'année pour entrer en C.A.D.A., ce qui représente 5% des sorties du D.A.O. La moitié des orientations en C.A.D.A. se concrétise dans l'année.

ETAT DU FLUX DES MENAGES SUR LE DAO SUR L'ANNEE 2015



LES MISES À L'ABRI FAMILLES (M.A.L.A.)

Hébergement au service des Urgences Sociales dont la finalité est de mettre à l'abri, pour la nuit, de 19h00 à 09h00, pendant l'hiver, des publics à la rue dans le département de l'Eure faisant appel au 115.

Cet outil est le premier palier d'accès au dispositif de droit commun et à l'hébergement d'insertion.

Pour ce faire, un entretien complémentaire à celui du 115 est réalisé par un écoutant 115 ou un S.A.O. avec chaque ménage accueilli à la M.A.L.A. L'objectif est d'apprécier la capacité du ménage à accéder au droit commun et, pour le public souhaitant faire valoir ses droits, les partenaires à mobiliser pour accompagner le public dans ses démarches. Un relais a donc été passé pour chaque ménage en fonction des besoins repérés et souhaits d'accompagnement des ménages, avec des partenaires du social, médico-social, sanitaire, emploi, etc...

En 2015...

2 460 nuitées M.A.L.A. 2 (Déc. 2014 à avril 2015)

686 nuitées M.A.L.A. 3 (Nov. 2015 au Déc. 2015)

M.A.L.A. 2

Hébergement dans deux lieux distincts à Evreux avec un taux d'occupation de 87,5% ce qui représente, en moyenne, 26 personnes présentes quotidiennement. 42,5% des ménages accueillis avaient des enfants, ce qui représente 38,5% des personnes hébergées.

Les ménages accueillis étaient de 10 nationalités différentes.



Ne prenez pas la porte, entrez!

M.A.L.A. 3

Hébergement dans un autre lieu d'Evreux pour un taux d'occupation de 77% ce qui représente, en moyenne, 23 personnes présentes quotidiennement. 31% des ménages accueillis avaient des enfants, ce qui représente 58% des personnes hébergées.

Les ménages accueillis étaient de 13 nationalités différentes avec une prédominance de public congolais (33% des personnes, 42% des ménages).

LES CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (C.A.O.)

Le C.A.O. est un outil au service des urgences sociales dont la finalité est de mettre en place sous 30 jours une évaluation sociale complète et de proposer au S.I.A.O. une orientation. Sur le département, 27 configurations différentes structurent tout l'ensemblier C.A.O. :

- Une structure collective de 60 places à EVREUX fonctionnant 24h/24 et 7j/7. C'est le pilier de l'ensemblier.
- 2 petites structures collectives de 5 places chacune,
- 43 places sur l'Ouest du département en fonctionnement diffus.

En 2015...

145 ménages accueillis sur les C.A.O.

315 personnes

39 324 nuitées

95% de Taux d'occupation au 31 décembre

En 2015... sur 145 ménages accueillis,

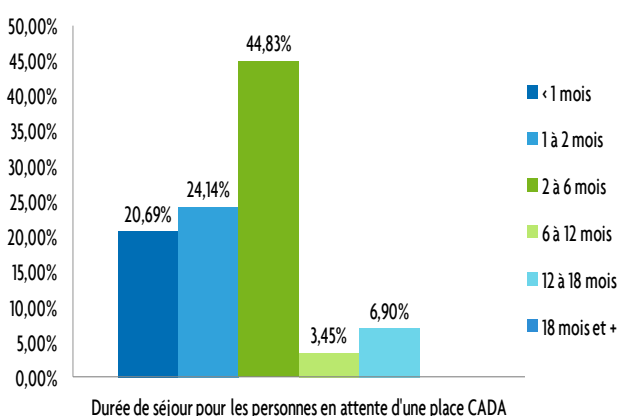
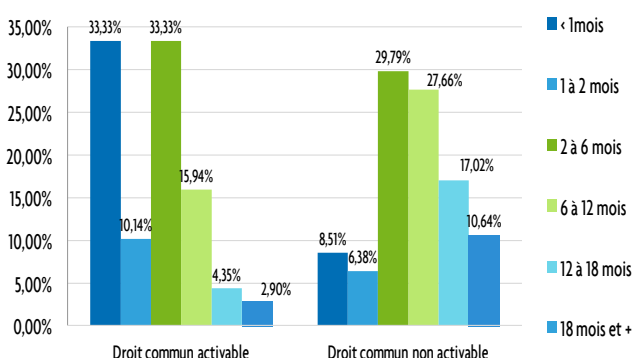
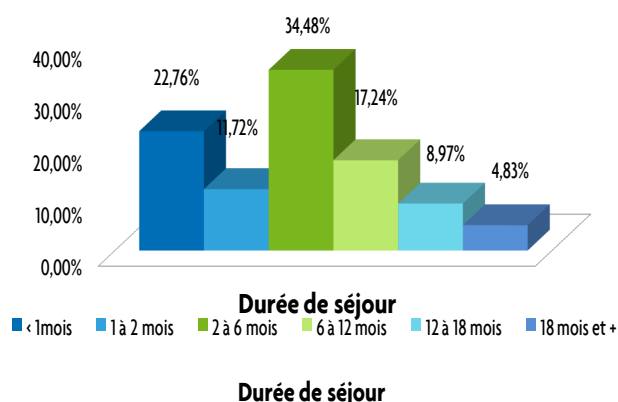
69 ménages ont « un Droit commun activable »

47 ménages ont « un droit commun non activable »

29 ménages sont en attente d'entrée en C.A.D.A.

Pour 47,6% des ménages accueillis au sein des C.A.O. l'accès au droit commun est activable. Ce public est majoritaire cette année au C.A.O. Néanmoins, les ménages dont le droit commun n'est pas activable représentent une part importante du public pris en charge soit 32,4%, 20% des ménages sont en attente d'une entrée en C.A.D.A. En 2015, sur les 315 personnes accueillies aux C.A.O., 142 sont des enfants de moins de 17 ans, soit 45% des publics accueillis.

Les enfants âgés de 3 à 17 ans représentent la majorité du public accueilli sur les C.A.O., soit 25.71% du public accueilli. Les adultes âgés de 26 à 35 ans représentent une part importante de la population des C.A.O. soit 22,2%. Cette particularité va nécessiter de repenser l'accompagnement des familles et de leurs enfants.



Les familles monoparentales représentent 43,4 % de la population totale des 5 C.A.O. Les femmes isolées représentent elles aussi, une part importante de la population accueillie au sein des 5 C.A.O. soit 32% du public pris en charge. Les publics minoritairement accueillis au sein des 5 C.A.O. sont les hommes isolés (3.5% de la population). La majorité des durées de prise en charge se situe entre 2 et 6 mois, soit 34%.

Les durées de séjour comprises entre 12 mois et plus de 18 mois concernent majoritairement les ménages pour

lesquels le droit commun n'est pas activable. En effet, nous constatons que :

- 71% des ménages qui n'ont pas accès au droit commun sont hébergés plus de 18 mois contre 29% des ménages dont le droit commun est activable
- 62% des ménages pour lesquels le droit commun n'est pas activable sont hébergés entre 12 et 18 mois contre
- 23% des ménages dont le droit commun est activable. Il existe de fait une corrélation entre les durées de prise en charge au sein des C.A.O. et la situation de séjour. Avec le temps, on s'aperçoit que les C.A.O. délocalisés n'ont pas trouvé leurs publics et qu'au titre des urgences sociales, la notion de territoire est toute relative. En d'autres termes, une sollicitation faite sur un territoire d'U.T.A.S. ne garantit pas que le ménage soit réellement issu du territoire.

En effet, outre le territoire du sud de l'Eure qui ne fait pas appel au 115, la logique d'hébergement d'urgence place l'utilisateur dans une relation au territoire en fonction de l'attractivité de celui-ci en termes de « services » (droit commun activable et réseaux associatifs, accès aux soins et services administratifs). On peut également parler de « territoire d'atterrissage » pour les publics étrangers. A ce titre, les grandes agglomérations, Evreux et Vernon en tête, concentrent une forte majorité des publics en demande d'hébergement d'urgence.

Le mode de prise en charge, basé sur la mise en situation réelle d'un chez soi et sur le concept d'inclusion sociale, favorise la mise en dynamique et la stabilisation des publics accueillis (ouverture des droits sociaux notamment). Les prestations « écoute et observation » développées au sein des C.A.O. permettent à l'issue des 30 ou 60 jours de prise en charge, de produire une évaluation sociale globale de chaque situation.

Affiché comme un outil visant à réduire les délais de prise en charge au titre de l'urgence, l'accueil important du public pour lequel l'accès au droit commun n'était pas activable, vient impacter la fluidité du dispositif C.A.O. La continuité de prise en charge à l'issue des 30 jours d'évaluation a des répercussions l'organisation et le fonctionnement du dispositif :

- Le maintien sur la durée des publics pour lesquels le droit commun n'est pas activable sans accompagnement social peut générer des relations conflictuelles et/ou du stress,

- Les usagers s'installent dans la durée sur le territoire et sur la structure en toute autonomie. Les équipes ont du mal à faire cohabiter les nouveaux venus et les anciens
- Les équipes, conformément au projet initial, ne dispensent pas d'accompagnement social alors que le besoin est évalué et que le séjour dure. Une version 2 des C.A.O. doit être repensée dans les services de la D.D.C.S.

LES HÉBERGEMENTS D'URGENCE DANS L'ORNE

L'antenne dispose de deux places d'hébergement d'urgence à l'année, destinées aux personnes orientées par le 115. Durant la saison hivernale, à la demande de la D.D.C.S.P.P., un logement pouvant accueillir des familles est également mobilisé.

Fin 2014, pour répondre à l'évolution des publics, deux logements à destination des familles étrangères venant d'arriver en France, sont ouverts (prestation H.U.F.E.*). Les familles sont orientées par la Préfecture et peuvent se maintenir sur le dispositif jusqu'à ce qu'elles soient convoquées à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (O.F.I.I.).

Sur l'hébergement d'urgence « généraliste », les chiffres ont peu évolué : une majorité d'hommes est accueillie (+ de 85%), pour la plupart des personnes isolées (+ de 83%). La moyenne des séjours est de 3 nuits, durée définie par l'Etat pour le département de l'Orne. Les durées de séjour sont plus importantes sur le logement ouvert pendant la période hivernale (1 à 2 mois) : il s'agit en effet de familles pour lesquelles nous attendons une réorientation avant de mettre un terme au séjour.

Concernant la prestation H.U.F.E, les orientations se sont faites principalement au cours du deuxième semestre. 7 ménages au total ont été pris en charge sur cette prestation. Tous n'étaient pas des primo-arrivants. Une famille était notamment en procédure de réexamen de sa demande d'asile. Cette prestation permet à l'équipe d'YSOS d'œuvrer auprès d'un nouveau public et de développer des compétences dans le droit des étrangers. Des freins sur le territoire restent à lever comme celui de parvenir à ouvrir des comptes bancaires pour ce public spécifique. En 2015, la réforme du droit d'asile votée en juillet n'a pas impacté nos pratiques, la plupart des dispositions n'étant entrée en vigueur qu'en novembre.

Le diagnostic à 360° piloté en 2015 par les services de l'Etat et du Département (en concertation avec les acteurs du territoire) a identifié l'inadaptation des places pour l'accueil de familles et a soulevé la question de l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de vio-

lences. En 2016, il est demandé à YSOS de mettre en place un hébergement avec un accompagnement pour ces deux publics, sur le territoire aiglon.

YSOS a souvent alerté les pouvoirs publics sur l'inadaptation de ses locaux à son activité (éloignement des places d'urgence, pas de présence continue des veilleurs sur ces prestations destinées par nature à des publics peu connus...). En 2016, à l'initiative du Sous-préfet de Mortagne-au-Perche, un projet de réimplantation des locaux est en cours de discussion.

En 2015...

54 personnes accueillies sur l'hébergement d'urgence

2 familles accueillies sur le logement « saison hivernale »

7 ménages hébergés sur la prestation Hébergement d'Urgence Familles étrangères

* Hébergement d'Urgence Familles Etrangères

Accueillir et Orienter

En 2015...

FINANCEURS: *Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Orne, Caisse d'Allocations Familiales, Droits des Femmes, Centre Intercommunal d'Action Sociale, Conseil Départemental.*

LE S.I.A.O. TERRITORIALISÉ DANS L'ORNE

Depuis la mise en place du S.I.A.O. dans l'Orne, YSOS participait à la mise en œuvre du S.I.A.O. sur le territoire aiglon en réalisant des évaluations, en instruisant des demandes d'hébergement et en animant les commissions territorialisées L'Aigle-Mortagne. En 2015, l'association A.R.S.A. qui était gestionnaire du S.I.A.O. a été reprise par C.O.A.L.L.I.A. et le fonctionnement a évolué.

A la demande de la D.D.C.S.P.P., un poste de coordonnateur a été créé : il lui revient à présent d'animer toutes les commissions du département afin notamment d'assurer la cohérence et de faire le lien entre elles.

Notre participation au S.I.A.O. s'inscrit donc dans une organisation et un fonctionnement départemental géré par C.O.A.L.L.I.A. et piloté par les services de l'Etat. YSOS est « structure de 1^{er} accueil du S.I.A.O. ». A ce titre, le personnel qualifié est amené à rencontrer les publics souhaitant bénéficier d'un hébergement (autre que l'urgence), à réaliser une évaluation, formuler une préconisation et présenter la situation en Commission. YSOS est par ailleurs « structure d'hébergement ». Dans ce cadre, YSOS se doit de participer aux Commissions, de mettre à jour les entrées et sorties sur le logiciel SI-S.I.A.O. et de tenir informé le S.I.A.O. des suites données aux entretiens de pré-admission.

Ces 2 missions distinctes ont été contractualisées dans des conventions signées avec C.O.A.L.L.I.A. au cours du 2^{ème} semestre 2015.

Le personnel socio-éducatif a suivi la formation à l'utilisation du logiciel SI-S.I.A.O. pour saisir les demandes. Le personnel administratif a suivi le module pour gérer les places.

A noter qu'en notre qualité d'opérateur de l'héberge-

ment, nous sommes invités à participer aux C.C.A.P.E.X., aux Commissions départementales de médiation D.A.L.O. et au conseil d'administration du C.I.A.S. du bassin de Mortagne-au-Perche.

En 2015...

Urgence:

52 entretiens de premier accueil réalisés

Insertion:

18 dossiers présentés par YSOS

83 dossiers orientés vers YSOS

En 2016, suite à la réactualisation des données sur le logiciel SI-S.I.A.O. et aux différentes formations suivies, YSOS gèrera désormais les entrées et les sorties à partir de ce logiciel.

Aussi, il a été convenu avec la D.D.C.S.P.P. que nous parlerons de notre participation au S.I.A.O. comme S.A.O. (service d'accueil et d'orientation).

LE SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (S.I.A.O.) INSERTION DANS L'EURE

Le S.I.A.O. insertion concerne tous les ménages rencontrant des difficultés de logement et pour lesquels une prise en charge sur un dispositif d'hébergement ou de logement d'insertion est souhaitable. Pour ce faire, tout travailleur social en contact avec un usager faisant la demande d'un hébergement ou d'un logement d'insertion, doit être en mesure d'évaluer la situation du ménage en demande et de mobiliser la plateforme S.I.A.O. après avoir qualifié la demande et évalué le besoin au plus juste. Cette mobilisation se fait par l'intermédiaire du « formulaire unique de demande d'hébergement ou de logement d'insertion ».

En 2015...

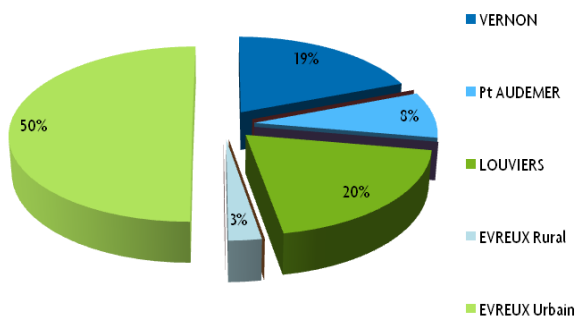
812 dossiers instruits soit 1394 personnes suivies

11% augmentation des demandes en un an

Fonction enregistrement et instruction des demandes

Toutes les demandes sont alors enregistrées puis instruites par un travailleur social du Service d'Accueil et d'Orientation (S.A.O) présent sur la plateforme. Cette instruction est réalisée conjointement avec le prescripteur (relais de la demande de l'utilisateur ayant réalisé le diagnostic social de la situation du ménage).

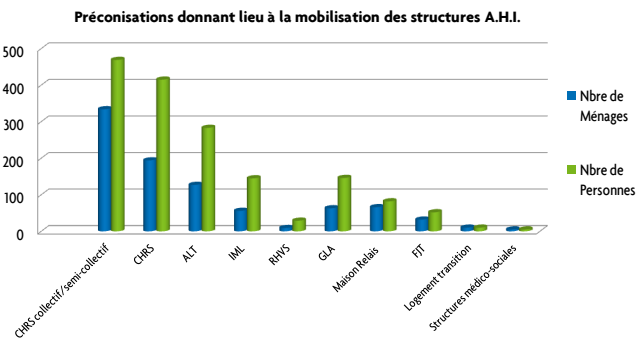
Concernant la provenance des demandes, l'expression la plus forte reste l'agglomération d'Evreux qui représente à elle seule 50% des demandes.



Concernant les prescripteurs, en relation directe avec les publics défavorisés, qui font valoir des demandes d'hébergement ou de logement d'insertion, on s'aperçoit, que les Centres Médico-sociaux du Conseil départemental sont une fois de plus les premiers à relayer les situations avec 311 diagnostics déposés au S.I.A.O. soit 41% des demandes, à contrario des C.C.A.S. qui ne représentent que 6.40% des demandes avec 52 dossiers constitués. A noter également que 112 évaluations proviennent du secteur médico-social ou médical (hôpital général, hôpital psychiatrique, P.A.S.S...) soit 14% des demandes, ce qui confirme l'évolution importante des problématiques médicales des publics précaires en demande de logement.

Fonction orientation et suivi des orientations

Chaque préconisation fait l'objet d'une orientation vers le dispositif adapté. La plateforme oriente alors vers les acteurs de l'hébergement et du logement d'insertion le ménage, en mobilisant la prestation ad hoc. En complément des 812 dossiers instruits par la Plateforme S.I.A.O., les ménages reconnus prioritaires par la Commission de médiation du D.A.L.O. sont également orientés par le S.I.A.O. En 2015, 40 ménages ont été reconnus prioritaires, pouvant accéder au titre du D.A.L.O., à un hébergement ou à un logement d'insertion. Par ailleurs, certaines prescriptions ont été requalifiées en cours de suivi. Le total des préconisations ont donné lieu à la mobilisation des structures A.H.I.



En 2015, la Plateforme S.I.A.O. a mis en place un tableau Excel avec l'ensemble des orientations faites par la Plateforme vers les structures en guise de gestion de « liste d'attente ». Cet outil a été construit pour pallier à l'absence d'utilisation dans l'Eure du logiciel SI-S.I.A.O. La gestion des parcours résidentiels est un enjeu important du S.I.A.O., cette fonction ne pourra s'accomplir que lorsque les modalités de gestion des listes d'attente seront définies et gérées collectivement à partir d'un outil informatique performant et utilisé par tous les opérateurs de l'A.H.I.

A ce jour, l'évaluation des résultats concernant les délais de traitement et les taux de réponses positives reste somme toute relative.

A la connaissance de l'opérateur S.I.A.O., sur les 895 prescriptions ayant donné lieu à orientation, 213 ménages ont été accueillis de façon effective sur des structures AHI soit un résultat de 24% des orientations effectuées.

En 2015...

49 C.T.O. animées

40 situations complexes étudiées

Fonction animation du réseau d'acteurs

Le S.I.A.O ne fonctionne qu'avec la participation active de l'ensemble des acteurs sociaux et institutionnels qui œuvre en direction des publics défavorisés. Depuis 2010, la majorité des acteurs sociaux a intégré les procédures et les attendus de l'organisation mise en place dans l'Eure.

Cependant, l'objectif d'acculturation collective et de décloisonnement porte petit à petit ses fruits, notamment dans le cadre des échanges entretenus lors des Commissions Territorialisées d'Orientation (C.T.O.) durant lesquelles sont présentées et/ou étudiées les situations dites complexes. On peut déplorer l'absence du S.P.I.P. et des bailleurs à ces C.T.O., et la présence encore trop aléatoire des acteurs du milieu médical alors que beaucoup de situations étudiées mettent en avant des problématiques de soin.

En 2016, des groupes de travail devraient permettre de consolider les relations de travail et, à terme, stabiliser les outils et les procédures entre les différents partenaires du S.I.A.O. En effet, si la loi A.L.U.R. permet aux opérateurs du S.I.A.O. de conventionner avec différents partenaires, ces conventions doivent avant tout résulter des modes de coopérations développées.

Fonction observatoire

La fonction observatoire du S.I.A.O. doit prendre en compte 3 axes complémentaires :

Analyse des problématiques sociales : c'est l'axe le plus facile à aborder. Il implique cependant de définir au préalable des indicateurs. En 2016, les tableaux de bord d'enregistrement des demandes seront retravaillés avec la D.D.C.S.

Analyse des procédures et traitements : cet axe implique une évaluation quantitative et qualitative du traitement réservé à chaque diagnostic social. La mise en œuvre du S.I.-S.I.A.O. reste l'outil officiel qui devrait permettre une observation partagée de ces résultats et des délais de traitement (actuellement non mis en place dans l'Eure).

Analyse du système acteur : C'est l'axe le plus compliqué à envisager. Il implique une évaluation des dynamiques territoriales et vise un décloisonnement local et institutionnel des pratiques de chacun.

L'observatoire est un enjeu important pour construire des réponses nouvelles et faire évoluer les pratiques liées à l'intervention sociale d'une manière construite. Cette fonction devra faire l'objet d'un pilotage institutionnel qui devra être intégré au futur P.D.A.L.H.P.D..

La fonction observatoire du S.I.A.O. reste la fonction la moins développée dans l'Eure. La logique de concentration et de partage d'informations, d'analyse de pratique reste à construire dans le département. C'est là l'enjeu des années à venir.

LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (S.A.O.)

Dans l'Eure, le S.A.O. est l'outil mobile, territorialisé et transversal aux S.I.A.O. urgence et insertion.

Le S.A.O. est l'équipe mobile du S.I.A.O. Urgence. En renfort de l'équipe 115 et en appui aux acteurs locaux, l'équipe S.A.O. est garante de la réalisation des diagnostics. Cette expertise sociale s'appuie sur la réalisation directe ou indirecte de diagnostics ainsi qu'à l'instruction des dossiers afférents.

L'activité du S.A.O. correspond à une zone d'intervention sociale calquée sur les territoires d'Action Sociale du

Conseil départemental (U.T.A.S. d'Evreux agglomération - U.T.A.S. d'Evreux campagne - U.T.A.S. de Bernay/Pont-Audemer-U.T.A.S. de Louviers/le Neubourg - U.T.A.S. de Vernon/les Andelys).

En 2015, le S.I.A.O. s'est doté de 2 tableaux de bord pour rendre compte du travail des S.A.O. et pour suivre leur activité en urgence, insertion et sur les volets « S.A.O. séjour » et « S.A.O. volant » Il permet de quantifier, à la semaine, le nombre de dossiers gérés par chaque S.A.O. et le flux de ménages gérés par le service S.I.A.O.

Pour autant, cet outil a vite atteint ses limites. En effet, il est actuellement impossible de rendre compte de la durée impartie pour l'examen des demandes S.I.A.O. (volet insertion) ou le suivi de parcours des hébergés (volet urgence). Ces temps sont fluctuants d'une situation à une autre, et le service n'est pas actuellement en capacité de les rendre lisibles.

Le S.A.O généraliste au titre du SIAO Urgence

En 2015...

274 ménages suivis dans le cadre de l'urgence

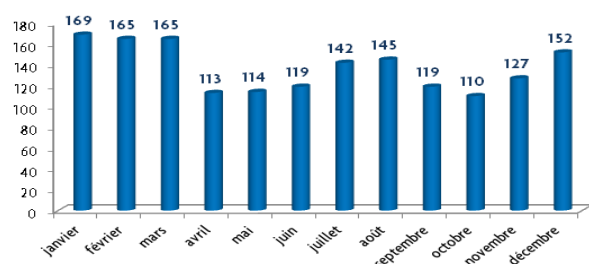
470 notes sociales réalisées

En qualité de garant de l'avancée du parcours de la personne hébergée au titre des urgences sociales en structures d'YSOS et en hôtel, les missions du S.A.O. sont de :

- Rencontrer la personne sur son lieu d'hébergement de façon régulière tout au long de la prise en charge,
- Mobiliser/faire du lien avec les différents professionnels présents dans l'environnement de la personne,

Réaliser les notes sociales à 7 et 30 jours, les actualisations et les fiches navettes (pour les Primo Arrivants Demandeurs D'A-sile)

Etablir, en accord avec la personne hébergée par les urgences sociales, la préconisation en hébergement d'insertion adaptée et suivre l'évolution de cette demande.



Cumul du nombre de ménages hébergés en urgence et des suivis par l'équipe des S.A.O..

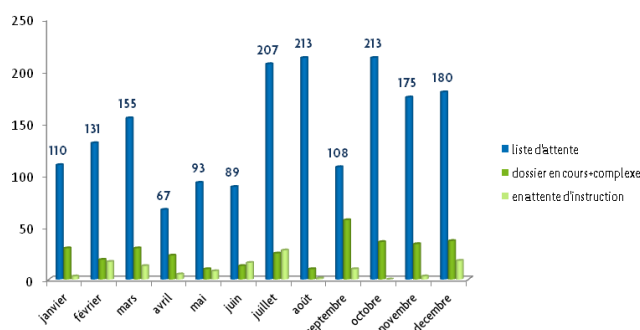
Le S.A.O. généraliste au titre du S.I.A.O. insertion

Les missions du S.A.O. sont de :

- étudier/instruire chaque demande S.I.A.O. de son secteur géographique de référence et proposer l'orientation la plus adaptée aux problématiques/besoins du ménage.
- faire du lien avec les prescripteurs pour étoffer la demande et/ou apprécier la préconisation d'insertion la plus adéquate.
- identifier les demandes S.I.A.O. nécessitant une étude collégiale en C.T.O.
- orienter les demandes S.I.A.O. et suivre l'avancée des demandes (gestion des listes d'attente).

La plateforme S.I.A.O. réceptionne et traite les demandes d'hébergement en insertion qui lui parviennent au fur et à mesure. Elle n'a donc aucune maîtrise du flux d'entrée et doit s'adapter à un volume fluctuant.

Le graphique ci-dessous, présentant le cumul des demandes S.I.A.O. mensuelles en est l'illustration.



En 2015...

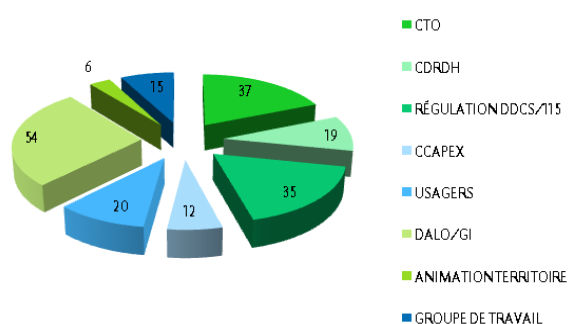
812 demandes d'hébergement ou logement d'insertion pour passage en C.T.O

213 demandes orientées et suivies par les SAO vers l'offre disponible

11 diagnostics D.A.L.O. réalisés

Participation aux réunions

Dans le cadre des différentes missions dévolues aux S.A.O., ils sont amenés à participer à diverses réunions dont les thématiques majeures sont l'animation du territoire, les usagers (suivis du parcours urgence et insertion, prévention des expulsions, D.A.L.O.) ou la participation à des groupes de travail départementaux. L'objectif attendu est que les partenaires puissent s'appuyer sur les informations objectivées et actualisées des S.A.O. concernant la situation des ménages et leurs connaissances fines des besoins et des ressources sur leur territoire de compétences.



bre de réunions thématiques auxquelles les S.A.O. ont participé en 2015.

S.A.O séjour

Le S.I.A.O. dispose d'un S.A.O. ayant une compétence spécifique pour l'accueil et le suivi des personnes étrangères: le S.A.O. Séjour.

Les demandes d'intervention auprès du S.A.O. séjour portent sur :

- Les procédures de demandes de régularisation,
- L'avancée des demandes administratives de ménages particuliers,
- Le droit au séjour de ménages particuliers.

En 2015...

226 sollicitations du S.A.O. séjour

80% des sollicitations du S.A.O. Séjour émanent de la plateforme S.I.A.O.

S.A.O. volant

En 2015, la D.D.C.S. a doté le S.I.A.O. d'une ressource supplémentaire. Par comparaison avec les S.A.O. généralistes « territorialisés », ce S.A.O. est dit « volant ».

Il a une compétence spécifique sur le champ du droit au logement opposable (D.A.L.O.). De plus, il intervient en complément de ses collègues généralistes quand la charge de travail le justifie ou en remplacement d'un S.A.O. absent.

LES ACCUEILS DE JOUR DANS L'ORNE

YSOS active deux accueils de jour qui ont des missions et des fonctionnements différents.

A l'Aigle, l'accueil de jour s'adresse à toutes personnes majeures en situation de vulnérabilité, de précarité quelle que soit sa situation. Ce lieu d'accueil vise à travers l'écoute individualisée et non ségrégative, à permettre aux personnes d'être conseillées, orientées, accompagnées dans leurs démarches d'accès aux soins et à la santé, d'hébergement, de logement, d'insertion sociale et/ou professionnelle. Il apporte une réponse aux besoins primaires. Il est ouvert tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés.

A Mortagne-au-Perche, l'accueil de jour ouvert depuis 2012, s'adresse plus particulièrement aux femmes victimes de violences. Cet accueil assure à titre principal un accueil inconditionnel, une écoute favorisant l'expression et l'échange, une première information relative aux droits et dispositifs de recours existants, une orientation vers les acteurs et services en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, juridique, social, sanitaire et professionnel.

Pour l'Aigle, en 2015, les chiffres restent sensiblement les mêmes : 180 personnes différentes dont une majorité d'hommes isolés. La plupart sont sans ressource et sans hébergement au moment de leur 1^{er} accueil.

A noter qu'une enquête de satisfaction a été lancée auprès des bénéficiaires au cours du dernier semestre 2015. Ils sont globalement satisfaits des prestations délivrées, certains regrettent cependant qu'il n'y ait pas plus d'animations proposées. L'association a en effet recentré ses missions sur celles d'un accueil de jour AHI et ne souhaite pas se substituer aux activités qui existent déjà sur le territoire (GEM-Relais sourire, ludothèque médiathèque, M.J.C., C.I.A.S...). Des actions pour découvrir les autres lieux vont donc être menées à destination des « habitués ».

A Mortagne-au-Perche, le nombre de femmes reçues a augmenté de 52% : 41 femmes accueillies. Les actions de promotion engagées depuis 2014 portent donc leur fruit. Les femmes sont originaires de différentes communes du

bassin de Mortagne.

Des interventions collectives complémentaires de l'approche individualisée ont été mises en place pour répondre aux besoins repérés (sorties, ateliers...). Par ailleurs, des dispositifs ont été installés pour améliorer la sécurité des locaux. (visiophone...)

A noter que le processus d'institutionnalisation des dispositifs est à l'œuvre puisqu'une convention a été signée pour systématiser la proposition faite aux femmes victimes se présentant à la gendarmerie, d'être orientées vers l'accueil de jour quand elles ne souhaitent pas porter plainte. (C.F. photo). Aussi, les actions de lutte contre les violences faites aux femmes proposées par YSOS à L'Aigle ont été inscrites dans le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2015-2017 de la Ville.

En 2016, YSOS souhaite développer à L'Aigle une action dans le cadre de la politique de la ville qui vise à répondre à un des objectifs stratégiques du Contrat de Ville : « Permettre l'accès à l'hébergement, au logement pour l'insertion des publics les plus démunis. » Elle souhaite mettre en œuvre des actions à destination des acteurs du quartier (bailleurs, conseil de quartier, conseil citoyen...) pour faire connaître le dispositif A.H.I. et donc favoriser la mise en lien entre les publics et les prestations.

A Mortagne-au-Perche, plusieurs actions ponctueront l'année comme la mise en place du groupe de paroles en collaboration avec l'A.C.J.M. qui anime un accueil de jour à Alençon, des animations à l'occasion de la journée de la femme le 8 mars, et de la semaine de prévention de lutte contre les violences faites aux femmes.



Mortagne: un lieu pour les femmes

En 2015... dans l'Orne

1704 passages sur l'accueil de L'Aigle

274 passages sur l'accueil de Mortagne

63 femmes victimes de violences rencontrées sur les deux sites

Héberger

Promulguée en mars 2014, la loi A.L.U.R. consacre une place importante aux dispositifs d'hébergement. Elle s'inscrit dans une cohérence avec la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement initiée dès 2009. L'objectif de faciliter les parcours de l'hébergement vers le logement, en renforçant l'articulation entre les acteurs du logement et de l'hébergement est un axe principal. La loi A.L.U.R. apporte alors une base législative au Service Intégré de l'Accueil et de l'Orienté (S.I.A.O.).

C'est dans ce contexte aussi de recherche de solutions adaptées aux diverses problématiques de logement, d'hébergement et d'inclusion sociale rencontrées par les ménages qu'YSOS a déployé plusieurs types d'accueil en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : C.H.R.S. collectif, semi collectif et diffus dans les départements de l'Eure et de l'Orne.

C.H.R.S. COLLECTIF : TERRITOIRE EURE EST

57 places en C.H.R.S. collectif au 82 et 74 avenue Foch à Evreux. Un public mixte (hommes et femmes isolés, familles, familles mono- parentales....) présentant des difficultés avérées d'inclusion sociale. L'accompagnement des familles est une spécificité du C.H.R.S. YSOS. Le projet de service consacre une place importante aux actions liées à la parentalité et à l'accueil cohérent des familles dans l'enceinte de la structure collective. Outre l'accueil, l'hébergement, l'alimentation, le soutien et l'accompagnement social sont des fonctions intrinsèques à la mission du C.H.R.S. Collectif et assurées par une équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux et psychologue clinicienne. Cette équipe est encadrée par des cadres de proximité (chef de service et directeur adjoint) ayant pris leurs fonctions au cours de l'année 2015.

Les données chiffrées ne concernent que les ménages qui ont été accompagnés dans le cadre de l'insertion (les personnes accueillies en urgence et pour lesquelles il n'y a pas eu de passage en insertion ne sont pas concernées).

Les familles monoparentales sont souvent composées de mère et de leurs enfants.

Même si la majorité du public accueilli concerne les personnes isolées (47%), les ménages avec enfants représentent 46% de la population.

En 2015...

C.H.R.S. COLLECTIF

57 places

193 personnes accueillies soit 96 ménages

96% de taux d'occupation

38% de femmes accueillies, 19% d'hommes et 43% d'enfants

Le principal prescripteur est le 115. En effet, sur les 96 ménages accueillis au C.H.R.S., 55 ont été accueillis dans le cadre de l'urgence contre 41 en insertion.

L'accueil « urgence » prend de l'ampleur dans l'occupation des places au C.H.R.S. et questionne sur le devenir de ce dispositif. Le C.H.R.S. est avant tout un centre d'insertion et non d'urgence.

Enfin, le taux d'occupation est en baisse et ce, de manière récurrente depuis 2-3 années. Ceci s'explique par le fait d'un manque de demandes concernant l'accueil de familles.

Un questionnement et un travail sur le devenir du 82 devient nécessaire. Nous pourrions envisager une réorganisation de cette structure en un espace transitionnel ou le réorienter vers un public très caractéristique (auteurs de violences conjugales, personnes sortant C.H.R.S.).

En 2015...

ORIENTATIONS À LA SORTIE

28,57% Sans résidence stable (camping, voiture,...)

22,22% Habitat précaire

11,11% Logement social

9,52% Retour Famille

7,93% Hébergé par un tiers

6,34% A.L.T.

6,34% C.H.R.S. Diffus

4,76% Logement autonome privé

1,58% Maison Relais

1,58% Hospitalisation

CHRS. HORS LES MURS : TERRITOIRES EURE

Deux types de prestations sont proposés en termes de C.H.R.S. Hors les murs :

UN C.H.R.S. DIFFUS PRÉSENT À BERNAY

Le C.H.R.S. diffus permet l'hébergement sur un logement, tenant compte de la composition familiale – y compris en présence de droits d'hébergement sur des enfants mineurs – du territoire de vie, de la situation socio-économique et juridique des personnes.

Parallèlement à la prestation hébergement, une action socio-éducative adaptée est mise en œuvre pour une durée de six mois, renouvelable avec accord de la D.D.C.S.

Le C.H.R.S. hors les murs cible un public 18 – 60 ans, avec ou sans enfant, sans logement ou en situation de mal logement.

Le public accueilli révèle des problématiques avérées d'inclusion sociale à l'instar des publics accueillis au sein du C.H.R.S. Collectif. 3 places sont en C.H.R.S. semi collectifs et 17 places sont en hébergement diffus. Des locations sont faites auprès de différents bailleurs sociaux. L'accompagnement social est pris en charge par l'équipe située dans les bureaux de l'antenne située au 11 rue du Neubourg.

En 2015... dans l'Eure

C.H.R.S. DIFFUS

20 places

9 personnes accueillies en C.H.R.S. stabilisation et 15 en insertion

79.4% de taux d'occupation

La baisse du taux d'occupation de 25% s'explique par la difficulté de capter deux logements de type 3 à Bernay, du fait d'une restructuration chez un bailleur social.

Ainsi, en l'absence de ces deux logements, l'accueil sur le C.H.R.S. insertion, s'est trouvé bloqué et a véritablement impacté le taux d'occupation.

UN SERVICE DE SUITE A EVREUX

En 2015... dans l'Eure

SERVICE DE SUITE

23 personnes accueillies soit 8 ménages

4 personnes sont sorties directement dans des logements de droit commun

75% des personnes ont signé un contrat de plus de 6 mois

111.3% De taux d'occupation

6 ménages sur 8 avaient un emploi de plus 6 mois

14 places composent le dispositif permettant la poursuite d'un travail d'accompagnement entamé au sein du C.H.R.S. Collectif sur 5 logements.

Le service de suite a pour vocation de répondre à des demandes de soutien matériel, financier ou socio-éducatif émanant de toute personne majeure qui, à un moment de son histoire, a été accueillie et prise en charge par le C.H.R.S. Collectif. Il propose des réponses personnalisées pour les soutenir quand elles peuvent se trouver dans une situation d'isolement, affectif notamment, quand les solidarités familiales ou environnementales sont absentes ou défaillantes de façon durable ou temporaire.

En 2015... dans l'Eure

SERVICE DE SUITE

ORIENTATIONS À LA SORTIE

100% En logement autonome, parc social

En cette année 2015, nous avons accompagné une majorité de femmes avec enfants.

Le travail sur l'accès au droit commun est un axe essentiel durant le séjour au sein d'un logement en Service de Suite. Un partenariat important est activé avec les bailleurs sociaux et les entreprises d'Insertion (I.D'VET, CICERONE, A.D.S.). L'accès au droit commun est donc facilité.

Sur cette période 2015, nous avons observé un fort taux d'occupation. Au vu de la composition familiale, l'effectif est passé de 14 à 17 places.

maximale.

YSOS s'emploie à harmoniser ses pratiques en déclinant ses activités sur un même process : le schéma des axes de l'Habité (Economie, Temps libéré, Vivre ensemble). En 2015, YSOS a développé des projets autour des axes du temps libéré et du vivre ensemble. Ainsi, en novembre, a débuté le projet « Inclusion par le sport » qui est proposé à tous les bénéficiaires, les séances sont animées par la M.J.C. Les activités servent de support et de levier pour servir les projets individualisés.

En 2015... dans l'Orne

20 places dont 16 à L'Aigle (4 de stabilisation et 12 d'insertion) et 4 places à Mortagne-au-Perche

59 personnes accueillies

79,2% taux d'occupation

Orientations à la sortie

35% logement durable

5% Maison Relais

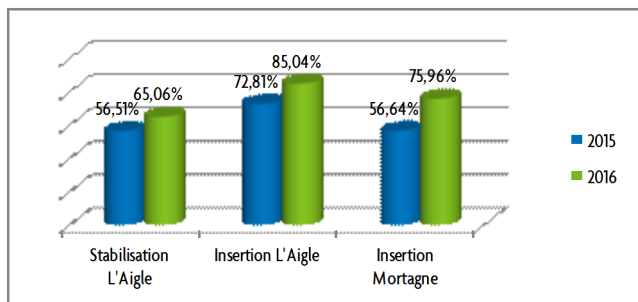


Séances de musculation pour les bénéficiaires du C.H.R.S.

Comme dans l'Eure, un accord budgétaire a également été accordé pour la mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la vie active. Seul un bénéficiaire du C.H.R.S. a participé à ces actions au cours du second semestre. Le problème de l'encadrement s'est posé : absences de compétences en termes d'accompagnement pour l'agent de maintenance et manque de disponibilités de l'équipe socio-éducative pour encadrer une action sur plusieurs heures. Si l'action est renouvelée en 2016, il faudra réfléchir à cet aspect.

En 2016, l'intervention sociale d'intérêt collectif sur le thème « Etre locataire » sera proposée aux bénéficiaires d'YSOS.

Suite à l'interpellation récurrente des pouvoirs publics sur la structuration des locaux, un projet de réimplantation des places est actuellement en discussion.



TAUX D'OCCUPATION DANS L'ORNE

Dans l'Orne, les jeunes de 18 à 25 ans sont les plus représentés (60.42% dont 72% de moins de 21 ans) parmi les adultes accueillis : il s'agit souvent de jeunes en rupture familiale, sans formation, sans expérience de travail. Ils sont à la recherche de limites mais aussi d'un cadre structurant. Une coordination s'opère avec les intervenants de la mission locale notamment les référents « Garantie Jeunes ».

A noter qu'à Mortagne-au-Perche, les places sont destinées aux femmes seules ou avec enfants.

Sur les 3 « formes » de C.H.R.S. dans l'Orne, les taux d'occupation ont évolué positivement. Cependant, la structuration actuelle des places ne permet pas une occupation

UNE PRESTATION D'HÉBERGEMENT COMPLÉMENTAIRE AU C.H.R.S. POUR PRÉVENIR LES PARCOURS CHAOTIQUES VERS LE LOGEMENT : L'ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE (A.L.T.)

TERRITOIRE EURE

Le dispositif A.L.T. fait partie intégrante du parcours résidentiel au titre du logement transitoire, soit dans l'attente d'un logement durable, lorsqu'il n'y a plus de freins majeurs liés à l'autonomie, soit pour évaluer la capacité de la personne à habiter et investir son lieu de vie.

L'accompagnement social proposé (rencontres régulières, travail sur le budget, démarches auprès des bailleurs...) permet aux personnes accueillies de penser et de construire leur projet de « relogement » et d'envisager leur sortie vers un logement durable.

La référence à la notion de « chez soi » prime également dans l'hébergement A.L.T. afin de placer les personnes hébergées dans les conditions les plus proches du logement ordinaire.

L'hébergement ne constitue qu'un aspect de la prestation A.L.T. Des prestations d'insertion (prestations A.H.I.) sont mises en place pour favoriser au maximum l'accès au logement de droit commun.

La prestation s'adresse aux personnes majeures isolées, aux familles en demande d'accompagnement dont la problématique repérée est essentiellement celle de l'accès au logement de droit commun.

Les demandes d'admission viennent pour l'essentiel des services du Conseil Départemental, des acteurs de l'A.H.I. et de diverses associations du département.

Les personnes ont en général un parcours locatif antérieur mais suite à des ruptures familiales, des dettes locatives se retrouvent sans solution d'hébergement. Le dispositif A.L.T. permet également de consolider un parcours d'insertion engagé auprès des structures d'hébergement d'insertion ou d'urgence.

3 appartements sont affectés à l'A.L.T. à l'Ouest du Département et 10 sont sur le G.E.A. Force est de constater que la réflexion doit être menée pour adapter la localisation des A.L.T. en fonction des besoins du territoire.

En 2015... dans l'Eure

54.2% Taux d'occupation

40 places en appartements diffus

53 personnes accueillies

Orientations à la sortie

8 ménages ont quitté le dispositif dont **75%** en logement autonome

65% ont une orientation professionnelle faisant état d'un contrat de plus de 6 mois à l'issue du dispositif

TERRITOIRE ORNE

Dans l'Orne, deux dispositifs reposent sur un financement A.L.T. (en plus des hébergements d'urgence) : l'A.L.T. Transition « Familles » et l'Hébergement Jeunes.

Avec le travail de redéfinition des prestations et d'observation stricte des critères d'orientation engagé depuis 2013, ces dispositifs se sont révélés ne plus correspondre aux besoins du territoire.

L'A.L.T. Transition qui s'accompagne généralement d'une mesure A.V.D.L., tend à se rapprocher de l'intermédiation locative. Sachant qu'il n'y a pas de tension locative dans le département, et donc pas de difficultés d'accès au logement. Il n'y a pas eu d'orientation cette année.

Le logement destiné à cette activité a donc été dédié à une autre réponse.

Concernant le dispositif jeune, au vu de l'activité des dernières années, nous avons mis en place un groupe de réflexion avec les financeurs et le prescripteur principal (la Mission locale) dans le but de mener un travail de réflexion autour du devenir de la prestation, de son évolution par rapport aux besoins du territoire. Rappelons que le dispositif prévoyait de coupler un hébergement financé par de l'A.L.T. avec l'exercice d'une mesure A.S.L.L. Un dispositif expérimental a été lancé au cours du second semestre avec la création d'un outil d'évaluation et la mise en œuvre d'une nouvelle prestation : l'A.S.L.L. Jeunes en autonomie. Elle s'adresse à des jeunes déjà en appartement ou qui vont accéder à leur premier logement. L'activité a redémarré en fin d'année.

La question du budget et du personnel reste compliquée : nous dédions dans nos budgets prévisionnels du temps de salariat (temps partiel) pour exercer les mesures A.S.L.L. Seuls les mois réalisés sont payés. Même si la mesure n'est pas exercée, le temps de salariat reste à financer.

Notons que la convention avec le Conseil départemental va évoluer en 2016, notamment au sujet du circuit de validation des mesures et des indicateurs d'activité.

En 2015... dans l'Orne

1 ménage accueilli sur la prestation
« Transition famille »

12 mois-mesures réalisés au titre de
« l'hébergement jeunes »

6 jeunes ont bénéficié d'une mesure

2 ouvertures d'A.S.L.L. Jeunes en autonomie

LITS HALTE SOINS SANTE DANS L'ORNE (L.H.S.S.)

Il s'agit de la seule prestation médico-sociale activée par YSOS. 3 lits sont ouverts à L'Aigle depuis 2011. Le dispositif s'adresse aux personnes sans domicile fixe ou logées dans un domicile non adapté, souffrant de problèmes de santé ne nécessitant pas une hospitalisation durable mais pour qui, l'absence de domicile empêche une prise en charge satisfaisante de leur état de santé (rupture de soins, aggravation de l'état de santé.).

Lors des commissions mensuelles auxquelles assistent le personnel des L.H.S.S., le médecin référent Dr MERMBERG, et l'infirmier libéral, M. PAVIE, les dossiers sont examinés en prêtant attention aux capacités des personnes à rester seul sur un logement, à évoluer en cohabitation, à respecter le règlement de la résidence pour personnes âgées dans laquelle les lits sont implantés.

En septembre, pour promouvoir le dispositif mais aussi rendre compte des conditions d'accueil et ainsi améliorer les orientations du secteur, une porte ouverte a été proposée aux professionnels social et médical.

Au 1er mars 2015, nous avons accédé à un logement de type 4 réhabilité par le C.I.A.S. du Pays de L'Aigle et de la

Marche. La localisation reste la même : cela permet aux bénéficiaires de disposer d'un système d'alerte 24h/24 et de bénéficier des activités organisées au sein du lieu.

La répartition des pièces et la nouvelle organisation assure l'intimité nécessaire à chacun et permet d'animer un espace partagé pour rompre l'isolement et la solitude. Cet espace nous permet de mesurer la capacité des patients à HABITER, et plus particulièrement au titre du VIVRE ENSEMBLE et du TEMPS LIBERE.



Porte ouverte aux L.H.S.S.

Au quotidien, la démarche participative des usagers est favorisée : construction de leur projet, participation aux courses pour la confection des repas, sorties et animations organisées à partir de leurs centres d'intérêt...

En 2015, les personnes accueillies étaient tous des hommes. 88 accompagnements médicaux ont été réalisés (chez le dentiste, au C.M.P., chez le kinésithérapeute...). La nature des problèmes de santé sont multiples (addiction : 60%, mauvais comportement alimentaire : 60%, souffrance psychique : 40%, manque d'hygiène corporelle : 40%...)

En 2016, nous poursuivrons la démarche de promotion de la prestation.

En 2015... dans l'Orne

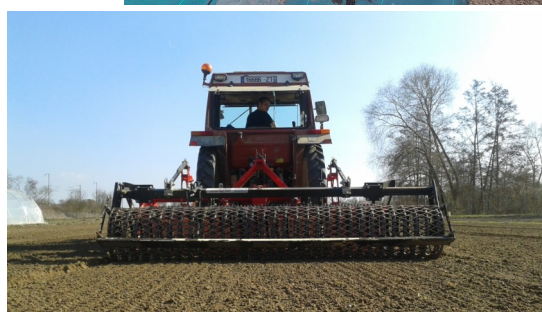
10 hommes accueillis

50% de taux d'occupation

Orientations à la sortie

1 vers un logement

1 vers l'intermédiation locative



Loger

Rompant avec l'approche traditionnelle d'envisager le Logement comme finalité et/ou les dispositifs d'Hébergement seraient des étapes incontournables avant l'accès au logement, la politique du « Logement d'abord » part du principe que le Logement est un droit et un préalable à l'inclusion sociale.

YSOS active, dans l'Orne et dans l'Eure, des prestations qui s'inscrivent dans cette politique : Les Maisons-relais, l'Intermédiation Locative et les mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement.

Les Maisons-relais ont pour objectif d'accueillir de façon durable des personnes à faibles ressources dans une situation d'exclusion lourde, empêchées, pour des raisons sociales ou psychologiques, d'accéder à un logement ordinaire.

L'intermédiation locative est une action de logement adapté sous forme de sous-location qui permet d'offrir un chez-soi et de soutenir la gestion quotidienne, avec en vue un bail glissant.

La mesure d'Accompagnement Vers et dans le Logement est une action d'accompagnement à destination des personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières à accéder ou à se maintenir dans un logement.

En 2015...

Financeurs: *Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Orne, Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de la Santé.*

LES MAISONS-RELAIS

« FAIRE SOCIÉTÉ », « VIVRE ENSEMBLE » ET « FAIRE FAMILLE » SELON LE SCHEMA DE L'HABITÉ TELLE EST LA DEVISE DES MAISONS RELAIS D'YSOS

Les Maisons Relais sont « destinées à l'accueil des personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire ». Il est précisé dans celle-ci que « la Maison Relais ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'un habitat durable, sans limitation de durée ». Le projet social des Maisons-relais contribue donc au développement du projet associatif et a pour

vocation de répondre aux besoins des personnes socialement isolées présentant des fragilités diverses voire de la vulnérabilité et des difficultés récurrentes à l'accès au logement ou ayant vécu des échecs locatifs répétés.

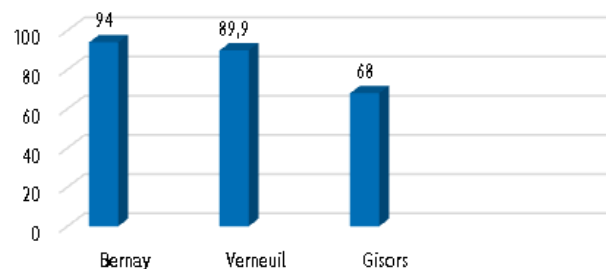
Ceci vaut pour les Maisons Relais de Bernay, de Verneuil sur Avre et de l'Aigle. Toutefois, la Maison Relais de Gisors a quant à elle, vocation à être une alternative pour des couples avec ou sans enfants, des familles monoparentales rencontrant des difficultés récurrentes à l'accès au logement et présentant des fragilités dans leurs fonctions parentales.

En 2015...dans l'Eure

42 places: 10 à Gisors, 12 à Bernay, 20 à Verneuil

36 ménages ont été accueillis: 4 à Gisors, 13 à Bernay, 19 à Verneuil.

Taux d'occupation



Le taux d'occupation a progressé en cette année 2015. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs, comme la pression des demandes, le vieillissement des résidents et un turn-over peu important des bénéficiaires essentiellement sur Bernay.

On prendra note toutefois, que la Maison Relais de Gisors affiche un taux d'occupation encore moyen ; conséquence d'un écart entre la typologie du public accueilli et le projet initial.

Globalement, nos trois structures accueillent majoritairement des hommes.

55 % du public est âgé de plus de 45 ans. La Maison Relais de Bernay voit sa population vieillir et présenter des besoins en soins médicaux plus importants. Besoins d'ailleurs que l'on retrouve sur la structure de Verneuil/Avre avec toutefois une différence notable, une proportion à accueillir des jeunes adultes en difficultés personnelles (54% de personnes de moins de 45 ans).

En 2015, nous avons accompagné l'ensemble des résidents en fonction de leurs problématiques personnelles. Ceci a impliqué de faire appels à des intervenants culturels, sociaux, médicaux (extérieurs aux dispositifs), et de renforcer le tissu partenarial. Face à une perte d'autonomie progressive, il sera nécessaire de revisiter les moyens actuels, tant humains que techniques.

L'évaluation constante met en évidence que dans les années à venir, le projet de service, le projet social et l'accompagnement des Maisons Relais devront évoluer et s'adapter aux besoins et attentes des personnes accueillies.

Dans ce paysage social et sociétal en pleine mutation, il apparaît de plus en plus difficile de mener à bien nos missions même avec le soutien de nos partenaires initiaux. Il nous faut imaginer de nouveaux schémas en s'inspirant de méthodes et services existants auprès d'autres populations fragiles ou protégées tels que les S.A.M.S.A.H. ou M.A.I.A. Et très certainement en s'inscrivant dans la dynamique de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Les perspectives à moyen et à long terme

C'est à travers un accompagnement vers l'ouverture sur l'extérieur que nous parvenons à mener à bien nos missions envers les usagers. Cette ouverture s'appuie sur des actions collectives et des animations menées en partenariat avec et par les associations locales. Bernay et Verneuil, sont d'ailleurs « victimes de leurs succès » de par la diversité des activités proposées (atelier « être et savoirs », bricolage, gym douce, prévention santé, ...). Nous nous devons, pour 2016, de maintenir ces « riches » partenariats et en envisager de nouveaux : sport adapté, projet de départ en vacances, ...

Le site de Gisors quant à lui, doit mener une réflexion sur son projet initial et sur son travail en partenariat qui est quasi inexistant tout en travaillant les objectifs fixés sur le « faire société » et le « faire famille ». Une démarche d'harmonisation est à envisager pour optimiser la structure tant dans ses objectifs quantitatifs que qualitatifs.

Dans l'Orne, 17 personnes ont été hébergées sur la prestation Maison-relais en 2015. A noter que cette année, il n'y a pas eu de sorties, et les 2 personnes entrées avaient auparavant été prises en charge sur le C.H.R.S. Plus de 70% du public est âgé de plus de 45 ans, la plupart des résidents sont accueillis depuis plusieurs années. 42% bénéficient d'une mesure judiciaire de protection pour adultes.

En 2015...dans l'Orne

17 *résidents*

79,3% *de taux d'occupation*

Actuellement, la Maison-relais est composée de 20 logements diffus, disséminés dans la ville de L'Aigle : l'éparpillement des locaux pose des problèmes de sécurité (éloignement des bureaux) et ne favorise pas de dynamique collective. Cette structuration ne devait être que transitoire, le regroupement des places étaient envisagé pour septembre 2013, dans un bâtiment acheté par l'association avenue du Perche. Ce projet n'a pu voir le jour, et le bâti actuel reste en inadéquation avec le projet social d'une Maison-relais (des logements privatifs associés à des espaces collectifs conviviaux et des temps collectifs). A l'initiative de Monsieur le Sous-préfet, M. LECRU, et de la D.D.C.S.P.P., un projet de réimplantation des locaux est en cours d'étude.

L'INTERMEDIATION LOCATIVE (I.M.L.) DANS L'EURE.

L'I.M.L. consiste en une captation de logements pour des publics qui sont en capacité de vivre dans un logement, mais qui, de façon temporaire, rencontrent ou sont confrontés à :

- une absence de ressources ou à des ressources insuffisantes pour honorer le loyer de droit commun et les charges inhérentes,
- une problématique administrative.

C'est un dispositif qui s'inscrit dans la logique du logement d'abord.

Chaque mesure I.M.L. est associée à un accompagnement dans et vers le logement autonome. Le principe d'inclusion sociale est mis en œuvre pour travailler le changement d'affectation : passer du statut de sous-locataire à locataire en titre.

Pour 2015, le financement de l'I.M.L. concerne 40 mesures, soit 40 logements minimum à enveloppe fermée.

En 2015...dans l'Eure

233 personnes soit **69** ménages

12 ménages sortis soit **36** personnes

57 ménages soit **197** personnes toujours présentes

En fin d'année 2015, le nombre de ménages et de personnes bénéficiant toujours du dispositif I.M.L. est en nette augmentation de 39% pour les ménages et de 45% pour les personnes. Ceci s'explique par une double conjugaison du nombre d'entrées dans l'année bien supérieur au nombre de départs et par des durées de prise en charge en I.M.L. qui sont en constante augmentation depuis 2 ans.

Les ménages sans enfants représentent 20% des accueils, soit une baisse de 3 points par rapport à 2014.

Sur les 54 ménages avec enfants accueillis en I.M.L. en 2015, ce sont pour moitié des femmes seules avec leurs enfants.

58% des personnes accueillies en I.M.L. sont des enfants, soit une hausse de 2 points par rapport à 2014.

20 nationalités différentes sont représentées en I.M.L. en 2015, ce qui représente une augmentation de 18% par rapport à 2014.

55% des ménages bénéficiant de la prestation I.M.L. sont originaires d'Afrique.

Dans l'Eure, la durée de prise en charge est en moyenne de 19 mois en 2015, ce qui représente une grosse augmentation de 6 mois par rapport à l'année précédente (pour comparaison, l'augmentation entre 2013 et 2014 n'était que 1 mois).

Le défaut d'autonomie financière reste l'écueil le plus rédhibitoire pour que les ménages puissent accéder au logement en leur nom propre.

DANS L'EURE, UNE ENVELOPPE FINANCIÈRE FERMÉE POUR UN NOMBRE DE MESURE VARIABLE:

Reconduction en 2015 de 40 mesures I.M.L. en enveloppe fermée : 32 mesures pour personnes étrangères, 4 mesures pour tout public.

YSOS, à l'instant T, active un nombre de mesures I.M.L. bien supérieur à celui conventionné. En effet, 50% de mesures supplémentaires sont mises en œuvre et suivies en fin d'année 2015.

DURÉES DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL:

Les durées d'accompagnement social sur le dispositif I.M.L. augmentent d'années en années. Couplé à une problématique d'obtention/de captation de logements, cette prestation ne permet plus une fluidité rapide et efficace du D.A.O. En effet, les ménages en attente d'entrée en I.M.L. ne peuvent plus sortir rapidement du D.A.O. et y restent hébergés jusqu'à ce qu'une entrée soit possible.

I.M.L. DANS L'ORNE

DANS L'ORNE, 11 ménages ont bénéficié d'une I.M.L. en 2015. Les mesures se déclenchent dès la prospection : le travail de recherche de logement mené en lien avec la personne est pris en compte. En 2015, une mesure s'est arrêtée après la phase de prospection (changement de projet du bénéficiaire). Parmi les 10 autres mesures : 3 logements relevaient du parc privé, 7 du public.

En juillet 2015, la D.D.C.S.P.P. nous a présenté un nouveau cahier des charges et de nouvelles règles de financement. La durée des mesures n'est plus prise en compte, un montant forfaitaire est attribué par logement capté et le remboursement des dépenses (dépôt de garantie, frais d'agence, dégradations) est plafonné. Avec ce nouveau mode de calcul, les critères d'admissibilité seront plus restrictifs (situations susceptibles de quitter le dispositif dans les 6 mois voire un an).

Le financement sera plus important s'il s'agit de logement privé. Notre expérience nous incite à restreindre ce type de location, d'autant que sur le territoire, le parc public n'est pas tendu. L'association s'engage moralement quand elle met en relation un propriétaire et un bénéficiaire : même quand le bail glisse, les propriétaires continuent à s'adresser à l'association.

Etant donné que ce mode de calcul va entraîner une baisse des financements, nous ne proposons plus la participation progressive aux dépenses. Les sous-locataires doivent régler la totalité du loyer et des charges dès leur entrée.

En 2015...dans l'Orne

19 personnes soit **11** ménages

2 ménages sortis vers le parc privé

2 ménages sortis vers le parc public

3 baux glissants

L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (A.V.D.L.)

Dans l'Orne, cette mesure se décline en Accompagnement Vers le Logement (A.V.L.) et en Accompagnement Dans le Logement (A.D.L.).

32.7 mois-mesures ont été consommés soit deux fois moins que l'an dernier.

Déjà en juillet 2014, la D.D.C.S.P.P. nous avait demandé de ne plus ouvrir de nouvelles mesures mais nous avons pu poursuivre celles en cours. Cette année, en juillet la D.D.C.S.P.P. a réitéré sa demande de mettre un terme à toutes les mesures. Cette décision s'explique par le mode de financement des A.V.D.L. (attribution tardive des crédits). En octobre nous avons été informés que les mesures pouvaient reprendre.

Les demandes de mesures A.V.D.L. sont donc rendues compliquées pour les partenaires et les usagers : soit il n'est pas possible de répondre à la demande car il n'y a pas de mesures financées, soit des mesures sont financées sans besoins repérés. La gestion est également difficile en interne puisqu'un temps de salariat est dédié à cette activité sur l'année et inscrit dans les budgets.

En 2015...

11 *ménages accompagnés soit 20 personnes*

8,17 *mois mesures A.V.L.*

24,5 *mois mesures A.D.L.*

Dans l'Eure, l'A.V.D.L est développé sur des prestations A.L.T. et I.M.L. pour financer les postes de travailleurs sociaux qui accompagnent les ménages. Pour l'I.M.L, un E.T.P. pour 59 ménages accompagnés au 31 décembre 2015.

Insérer Professionnellement En 2015...

Financeurs : *Conseil départemental, les Communautés d'Agglomération, Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.*

ATELIER CHANTIER D'INSERTION « LES JARDINS DE NEUSTRIE »: DES LEGUMES D'ICI ET MAINTENANT

Les Jardins de Neustrie, Atelier et Chantier d'insertion dont le support technique est le maraîchage biologique occupent une surface totale de 14 hectares situés sur plusieurs lieux d'exploitations :

- Sente maraîchère à Val de Reuil , d'un surface de 4 hectares dont 2600 m2 sous serres.
- 10 hectares sur le site des hauts prés. L'Association des Maraîchers de Hauts Prés est une association regroupant les producteurs en maraîchage biologique. Ysos est adhérente de cette association et participe à des réunions hebdomadaires permettant l'organisation de marchés tous les mercredis et samedis ainsi que la livraison dans différents lieux : marchés divers, Epireuil.

YSOS a souhaité marquer son attachement au projet d'installation du pôle d'Agriculture Biologique des hauts prés. Ainsi un autre créneau d'ouverture a été proposé pour le marché des hauts Prés.

L'A.C.I. en 2015 a accueilli 44 salariés représentant différentes catégories de publics :

- des bénéficiaires du R.S.A. Socle
- des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et résidant dans certains quartiers dits prioritaires de la Ville
- des jeunes sous « garantie Jeunes »

L'atelier d'insertion poursuit plusieurs objectifs :

- de proposer une expérience professionnelle à des demandeurs d'emploi,
- de commercialiser les légumes bio par l'information et l'apprentissage à une consommation raisonnable et responsable ;
- d'impliquer le plus largement possible tous les acteurs

sociaux, éducatifs et économiques du territoire.

En 2015 l'accompagnement socioprofessionnel a été effectué par une conseillère du P.L.I.E. Cet accompagnement est un soutien régulier à la recherche, à la mobilisation vers l'emploi.

L'année 2015 a aussi été l'occasion d'accueillir 50 enfants de l'école maternelle de Pinterville pour des animations éducatives autour du potager et de réaliser :

- Une formation animation avec l'association 1001 légumes de Beaumesnil.
- Une formation autour de la santé proposée aux salariés du chantier d'insertion.
- Une participation au forum « Alternatiba » et au forum des associations de Val de Reuil.



Atelier biologie sur Les Jardins de Neustrie

En 2015...

23 places pour les bénéficiaires du R.S.A. (U.T.A.S. de Louviers)

2 places Jeunes moins de 25 ans/ Garantie jeune

4 places bénéficiaires de la C.A.S.E. (Pîtres/Le Manoir-Louviers-Pont de l'Arche-Val de Reuil)

44 personnes ont été salariées sur le chantier dont 11 femmes

LES PERSPECTIVES

L'année 2015 a révélé quelques difficultés relatives au conseil en insertion professionnelle. De ce fait, une internalisation de cet accompagnement est effective depuis début 2016.

Il importe aussi de développer la production de légumes pour assurer un réel équilibre économique. De ce fait, l'équipe technique a été restructurée depuis le début de l'année 2016. Ainsi, le site des hauts prés est particulièrement pris en compte dans la perspective aussi d'une ouverture d'une légumerie-conserverie en septembre 2016.

Depuis janvier 2016, les jardins ont accueilli un jeune en service civique dont la mission est d'ouvrir davantage les Jardins de Neustrie au public scolaire en proposant des animations pédagogiques.



Eco-village des Noés : Une action intégrée

PLIE GRAND EVREUX AGGLOMERATION

Notre collaboration avec le Grand Evreux Agglomération s'est terminée le 31 mai 2015 pour la prestation Plan Local d'Insertion par l'Economie.

L'activité se déroulait au sein du C.H.R.S. situé à proximité du Centre Ville d'Evreux et facilement accessible. L'accompagnateur emploi avait à sa disposition pour remplir sa mission : un bureau spécifique P.L.I.E., un secrétariat d'accueil, une salle d'attente documentée. Il utilisait les différents partenariats créés et mis à disposition par le P.L.I.E. : centre de formation, structure de développement personnel, structure d'aide au projet, entreprise d'insertion par l'activité économique privilégiant les personnes bénéficiaires des minima sociaux. Dans un contexte P.L.I.E. difficile et à l'approche d'une fin de marché au 31/05/2015, l'objectif d'intégration était de 22 partici-

pants du 01/01/2015 au 31/05/2015, nous réaliserons 18 entrées sur l'année 2015. Malgré des réunions d'informations collectives dans les locaux de Pôle Emploi, les personnes convoquées selon un listing déterminé par l'agence ne correspondaient pas aux critères de la prestation. Il est à noter qu'YSOS portait alors l'accompagnement du public adulte non bénéficiaire du R.S.A. Socle.

Les sorties enregistrées sont principalement des chômeurs D.E.L.D. (longue durée) dont 2 femmes. La majorité des participants est âgée entre 25 et 44 ans dont 6 femmes et le niveau scolaire est de niveau V bis.

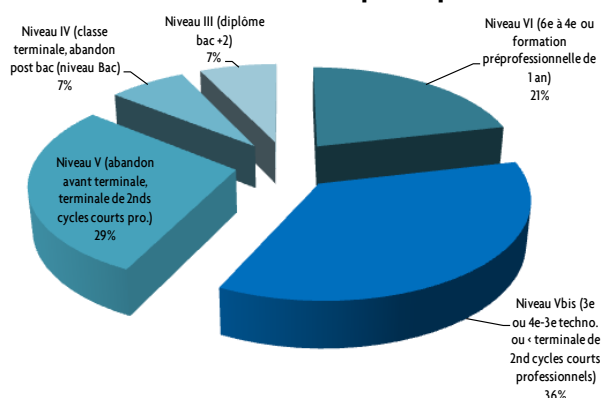
Une prestation définit par le Grand Evreux Agglomération qui ne correspondait pas aux besoins des publics.

Pour le nouveau programme F.S.E. P.L.I.E, notre candidature n'a pas été retenue par l'équipe du Grand Evreux Agglomération. Cette prestation est donc stoppée depuis mai 2015.

En 2015... 5 mois d'activité

18 intégrations

Niveau d'instruction des participants



Synthèse des résultats attendus

ORIENTATIONS A TROIS ANS

COMMUNICATION

- Utilisation intensive du site internet YSOS comme porte privilégiée de notre communication,
- Actualisation de la plaquette YSOS,
- Actualisation du site internet,
- Utilisation des réseaux sociaux,
- Diffusion trimestrielle des « Echos de l'asso ».

PILOTAGE

- Réalisation du Document Unique de Délégation,
- Travaux à reprendre sur la G.P.E.C.,

PRODUCTION

- Le positionnement sur les Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile dans l'Eure et dans l'Orne,
- Renforcer l'équipe pour un management par projet / Développeur,
- Création de la Légumerie Conserverie Logistique en tant que partenaire.

GESTION

- Mise en place des entretiens annuels d'évaluation : Référentiel métier et feuille de route,
- Formalisation et contractualisation des entretiens professionnels,
- Plan de formation 2016 : repenser le plan de formation au regard de la réforme.

Le plan de formation d'YSOS: Le financement obligatoire des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (O.P.C.A.) plus le financement optionnel supplémentaire des

O.P.C.A. (*choisi par YSOS*), plus les formations internes, plus les formations réalisées par nos têtes de réseaux (U.R.I.O.P.S.S., F.N.A.R.S.,...).

Les axes prioritaires d'YSOS:

- Renforcer les capacités d'employabilité et les aptitudes professionnelles des personnels non qualifiés et/ou embauchés en C.A.E./C.U.I., C.D.D.I., Contrat d'avenir, Service civique,
- Poursuivre les actions pour optimiser le développement et la gestion des projets,
- Assurer une meilleure qualité des services rendus au public accueilli ou accompagné,
- Une politique renforcée de prévention.

STRATÉGIE

- Faire d'YSOS une association de l'accompagnement social normande : Rêvons à une fiction agissante, lorsque tu n'es plus sur la quantité alors il faut qualifier !
- Ecriture par les administrateurs du nouveau projet associatif,
- Affiliation à la F.N.A.R.S.,
- Unification des outils et des procédures,
- Trouver de nouveaux partenaires pour des projets transversaux au-delà de l'A.H.I.

PERSPECTIVES

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION D'YSOS EN 2016

Quels sillons allons-nous continuer à creuser cette année ? En début d'année 2016, lors de la réunion générale de rentrée, j'ai tracé en accord avec les administrateurs et l'équipe dirigeante les grandes lignes de notre action dont voici les contenus majeurs.

DE NOUVELLES ACTIONS

Concernant les actions à développer au titre des urgences sociales, le Conseil d'Administration a accepté la gestion, pour la troisième année consécutive, de 30 places de mise à l'abri pour la période hivernale afin d'accueillir des ménages avec enfants.

Cette dimension humanitaire est une composante indissociable de l'identité d'YSOS. A ce titre, le Conseil d'Administration a fait savoir aux Services de l'Etat son engagement pour accompagner sanitaire et socialement les migrants notamment issus des conflits du Moyen Orient. YSOS a répondu en ce sens à plusieurs appels à projets dans l'Eure et l'Orne dont nous n'avons pas encore les résultats.

Autre sujet : si nous réussissons à optimiser notre activité maraîchère par l'insertion socioprofessionnelle, nous avons de belles perspectives pour nous installer sur d'autres territoires. Les contenus mêmes de l'activité maraîchère sont à plus d'un titre des vecteurs de la réhabilitation sociale et de l'insertion par l'emploi sans compter les effets déjà égrenés dans l'introduction.

L'ABOUTISSEMENT DE LA LÉGUMERIE CONSERVERIE ET LA POURSUITE DU PROGRAMME A.L.I.M. (AUX LÉGUMES D'ICI ET MAINTENANT)

La légumerie conserverie logistique des Hauts Près est une des pièces centrales de l'ensemblier maraîcher porté par la C.A.S.E. Nous sommes fiers d'assurer le portage notamment stratégique et technique de celle-ci. Cette légumerie conserverie sera un outil propice aux circuits courts, de gestion des productions maraîchères et de contribution à la restauration hors domicile, notamment pour les collèges eurois. L'insertion socioprofessionnelle sera au cœur de ce projet d'un nouveau genre. Elle s'articulera entre celle portée par l'A.C.I. « Les Jardins de

Neustrie » et celle de notre entreprise adaptée « Artisane Services ».

Les premiers essais de production sont prévus à l'automne 2016.

DE NOUVELLES SOLUTIONS LOCATIVES



Légumes transformés, venez vous approvisionner.

Sur le plan structurel, nous allons mettre à plat notre parc immobilier. Ces implantations actuelles ne permettent pas aujourd'hui une gestion satisfaisante des accompagnements sociaux et de la sécurité des personnes, bénéficiaires et salariés, pour nos prestations d'hébergement et de logement adapté. Sous l'impulsion des services de l'Etat, des solutions immobilières adaptées sont retenues, en partenariat avec Orne Habitat, avec une livraison à l'horizon début 2017 d'une première tranche.

LA POURSUITE DE LA STRUCTURATION DES OUTILS GESTION RESSOURCES HUMAINES (G.R.H.)

Depuis plusieurs années, nous structurons l'ensemble de notre organisation dans une seule optique : créer de l'unicité pour permettre la diversité et la transversalité nécessaire à une dynamique collective efficiente. Nous avons aujourd'hui une structuration des projets de service et une arborescence d'outils qui nous permettent de piloter le présent et d'être réactif pour les projets à venir.

Un nouvel organigramme est venu configurer l'organisation actuelle autour des 5 métiers d'YSOS. Commencée en 2015, la structuration des outils G.R.H. sera aboutie en 2016. Elle privilégie une permanence technique (référentiels de compétences associés aux fiches métiers) pour préciser le travail demandé à chacun (feuille de route). Cet ensemble d'outils va trouver sa place dans notre Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (G.P.E.C.) et dans les nouvelles dispositions de la réforme de la formation professionnelle.

Une attention particulière sera portée aux emplois aidés, aux services civiques et sera favorisée dans le cadre du nouveau Compte Individuel de Formation Adhérent (C.I.F.A.) conformément à la note d'orientation en cours.

LA RECHERCHE PERMANENTE DE FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR PORTER DE NOUVEAUX PROJETS.

Nous constatons une grande difficulté à trouver des financements permettant de réaliser toute la phase d'élaboration des projets. YSOS s'est toujours engagé à utiliser une partie de ses fonds propres pour soutenir les études de faisabilité.

Nous bénéficions selon les programmes d'une aide régionale ou départementale car les appels à projets ne prévoient guère ce type de charges et n'interviennent que peu sur le fonctionnement. Nous nous ouvrons à la question du Crowdfunding appelé aussi « financement participatif » sous la forme de dons, de prêts.

LA FORMATION DES CADRES AU MARKETING SOCIAL ET À LA MESURE D'IMPACT SOCIAL

Dans ce contexte de levée de fonds, l'encadrement d'YSOS, et tout particulièrement sa Direction, doit se former à de nouvelles approches concurrentielles, initiées par les appels à projets. Certes, la technicité, l'expérience et la capacité à mettre en œuvre de bonnes pratiques (A.N.E.S.M.) sont des composantes essentielles du choix de l'opérateur. Cependant, d'autres compétences sont à acquérir dans un environnement dont on ne peut plus tout à fait dire qu'il est non marchand. Notre inscription résolue dans l'Economie Sociale et Solidaire (E.S.S.) oriente également cette considération.

En ce qui concerne l'évaluation de l'impact social des initiatives à finalité sociale, elle devient nécessaire dans un contexte où l'État et les financeurs publics et privés sont de plus en plus en demande de ce type d'indicateur, par le tarissement des fonds publics à destination des organisations d'intérêt général pour les premiers, par la

recherche d'un investissement socialement « rentable » pour les seconds. Dans ce contexte, et compte tenu de la disparité des nos outils internes d'évaluation en tant que structure de l'E.S.S., plusieurs méthodes sont aujourd'hui proposées, visant à uniformiser les outils et indicateurs de mesure et à mettre en place des échelles d'évaluation.

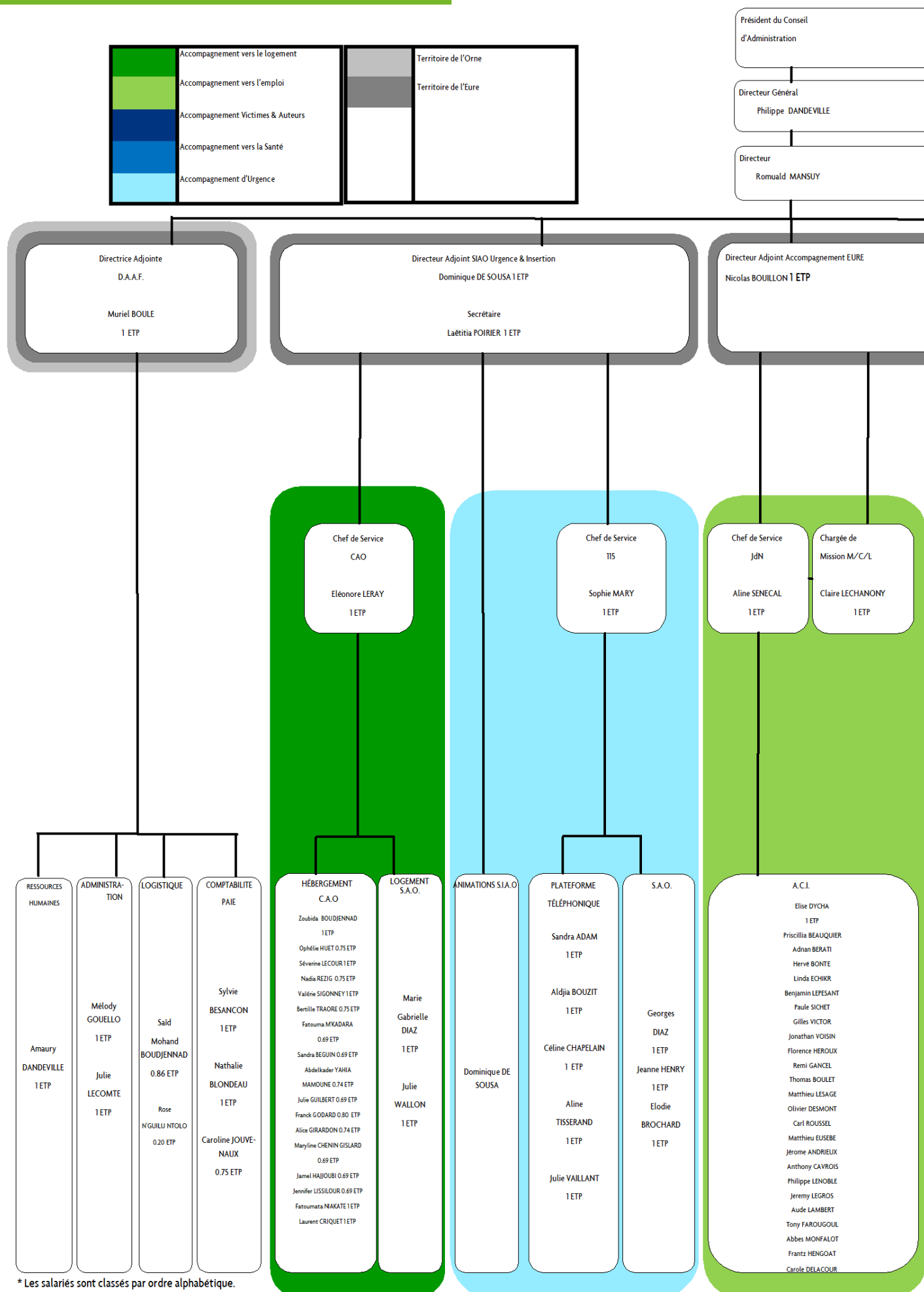
UNE FINALITÉ À MOYEN TERME

Vous comprendrez que les Administrateurs, le Président et l'équipe de Direction visent conjointement à travers ces lignes de conduite à s'inscrire dans un souci d'amélioration continue de la qualité porté par une démarche qui vise à intégrer la qualité dans les modes de gestion d'YSOS.

Et si nous avions une ambition collective à formuler pour l'avenir, ce serait de mettre en œuvre une norme I.S.O. transversale à l'ensemble d'YSOS, filiales comprises, pour penser autrement la responsabilité de notre organisation et les impacts de ses décisions sociales, environnementales et économiques. Une nouvelle éthique en quelque sorte.

*Extrait du rapport moral dressé par
Monsieur Patrice PRIMEL, Président.*





* Les salariés sont classés par ordre alphabétique.

ORGANIGRAMME YSOS

Au 31 12 2015



G.C.S.M.S.

JURIS

Philippe DANDEVILLE

Directrice Adjointe Accompagnement ORNE
Lucile JOUAUX 1 ETP

Secrétaire
Sabrina PARISSOT 1 ETP

Directrice Adjointe
JURIS

Anne-Laure BEA
1 ETP

Chef de Service
Acc Log
Dominique VALOIS
1 ETP
Assistante de Gestion
Aurélien CUIROT
0.91 ETP

Responsable Administrative
Solange DOUASBIN
1 ETP

JUSTICE DELEGUEE

ACCES AU DROIT

LOGEMENT

Clémence
DE ANDRADE
1 ETP
Emilie LE PIVERT
1 ETP
Charlotte DUVAL
1 ETP
Marie-D LEBEAU
0.50 ETP
Céline JULIEN
0.09 ETP
Corinne LE RUN
1 ETP
Maria MERICO
0.60 ETP
Florence CHERFILS
0.06 ETP
Loïc NOURRY 0.74
ETP

HÉBERGEMENT

Catherine
BENJELLOUN 0.61 ETP
Sandra GUCU 0.86 ETP
Arnaud BUSNOULT 0.86 ETP
Caroline CLAUDEL 1 ETP
Delphine DUVAL 1 ETP
Anne Sophie FERET 1 ETP
Marion BERNARD 1 ETP
Vincent GOMIS 1 ETP
Delphine PIERRE 1 ETP
Salem TADJIRT 1 ETP
Gérald VOTIER 1 ETP
Armelle LAIR 1 ETP
Chloé GORNIOUVEL
0.27 ETP
Patricia MAUCOLIN 1 ETP
Didier TOUTAIN 0.74 ETP
Marie-D LEBEAU 0.50 ETP
Emilie LE PIVERT 1 ETP

URGENCE

Céline BECHIKH 0.30
ETP
Alexandra
BEDOUET
0.46 ETP
Ghislaine
CHUQUARD
0.15 ETP
Sylvie
COULMEAU MOULIN
0.23 ETP
Françoise
LECOMTE
0.36 ETP
Delphine
THOMAS
0.09 ETP

SANTÉ

Frédéric
COLLET
1 ETP
Delphine THO-
MAS
0.29 ETP
Mathilde BLIN
0.09 ETP
Céline BECHIKH
0.15 ETP

LOGEMENT

Céline BECHIKH 0.35
ETP
Ghislaine
CHUQUARD
0.85 ETP
Christophe
LEROUX
0.60 ETP
Delphine
THOMAS
0.26 ETP
Emmanuelle
B WIECKOWSKI 0.10
ETP
Delphine
THOMAS
0.26 ETP

HÉBERGEMENT

Céline BECHIKH
0.15 ETP
Alexandra BEDOUET
0.14 ETP
Hassan FARISSI
1 ETP
Christophe LEROUX
0.40 ETP
Julie POTICO
1 ETP
Franck MIRAD 1 ETP
Emmanuelle B WIEC-
KOWSKI
0.64 ETP
Delphine
THOMAS
0.23 ETP
Mathilde BLIN
0.08 ETP

RÉPARATION PÉNALE
ISJ : BOISSEE, LAOT, CREVEL
Secrétariat : PHALIP
CONTRÔLE JUDICIAIRE SE
ISJ : BOISSEE, LAOT, CREVEL, HUE
Secrétariat : PHALIP

ENQUÊTES
ISJ : VASSEUR, BRETON, LAOT, HUE, PERROTTE,
THAVONE, GROS, CHUTO Secrétariat : PHALIP
ALTERNATIVES AUX POURSUITES
Délégues procureur : CHISLARD, PERROTTE, HUE
Secrétariat : ROSSI, LECOMTE

INDEMNISATION
ISJ : BRETON
COMPTABLE : KACZMARCZYK
STAGES SANITAIRES ET SOCIAUX POST SENT
ISJ : THAVONE, GROS

PERMANENCES ACCÈS AU DROIT ET AIDE
AUX VICTIMES
ISJ : THAVONE, GROS, CHUTO, CREVEL

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES
ISJ : THAVONE, GROS, CHUTO
DISPOSITIF GRAVE DANGER
ISJ : THAVONE, GROS, CHUTO

ADMINISTRATEUR AD HOC
ISJ : MARRAUD DES GROTTES
Secrétariat : PHALIP

POINTS D'ACCÈS AU DROIT
PÉNITENTIAIRES
ISJ : THAVONE, GROS, CHUTO

Que dit la Presse de nous... quelques extraits

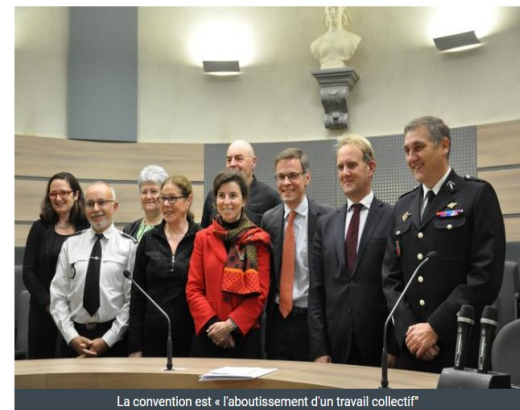


Alençon

Violences intrafamiliales : une convention pour favoriser la révélation des faits

A l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, une convention a été signée au tribunal de grande instance d'Alençon.

25/11/2015 à 18:39 par Emilie



La date n'a pas été choisie au hasard. Mercredi 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes, une convention relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux en matière de violences conjugales a été signée au TGI (Tribunal de grande instance) d'Alençon. Les signataires - préfet de l'Orne.

La dépêche, février 2015



Et parce que nous sommes aux avants postes de l'urgence...



BILAN FINANCIER 2015

Rapport du Trésorier

54

Rapport des Commissaires Aux Comptes

59



Rapport du Trésorier

Le résultat comptable s'élève à + 118 k€ contre – 50 K€ en 2014.

Cette évolution s'explique par la reprise d'une partie de la provision pour dépréciation des titres d'Aurore Evrostel mais qui est compensée par la provision pour dépréciation du bâtiment de l'avenue du Perche à l'Aigle.

Le résultat provient principalement de l'Eure est en particulier des C.H.R.S.. Les charges sont en augmentation de 7.21%. Si l'on exclut les dotations aux fonds dédiés l'évolution est de 8.48%.

Les charges d'exploitation qui croissent le plus sont les services extérieurs.

Le total du bilan passe de 6 375 K€ à 6 561 K€. Il augmente de 186 K€.

Cette augmentation est due principalement à l'évolution du résultat, des créances et des disponibilités.

1– LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

	2014	2015		2014	2015
ACTIFIMMOBILISE			PASSIF		
Immobilisations incorporelles	24 221,81	26 869,25	Fonds propres	2 113 828,49	2 023 373,04
Immobilisations corporelles	2 257 614,38	2 105 381,73	Réserves	243 467,11	241 781,41
Immobilisations financières	301 123,40	349 037,11	Report à nouveau	35 035,13	244 766,66
TOTAL I	2 582 959,59	2 481 288,09	Provisions réglementées		
ACTIFCIRCULANT			TOTAL I	2 392 330,73	2 509 921,11
Stock et en cours	2 055,49	7 949,81	Provisions pour risques et charges	74 172,70	72 464,00
Créances	999 647,77	1 164 165,10	TOTAL II	74 172,70	72 464,00
Disponibilités	2 757 663,26	2 869 917,15	Fonds dédiés	1 997 046,74	2 063 208,55
Charges constatées d'avance	32 549,64	37 763,41	TOTAL III	1 997 046,74	2 063 208,55
TOTAL II	3 791 916,16	4 079 795,47	DETTES		
			Emprunts et dettes financières	1 014 035,83	902 777,30
			Avances et acomptes reçus	6 900,60	8 496,32
			Fournisseurs	230 438,83	376 120,72
			Dettes fiscales et sociales	638 130,01	603 859,08
			Autres	15 325,15	12 276,48
			Produits constatés d'avance	6 495,16	11 960,00
			TOTAL IV	1 911 325,58	1 915 489,90
TOTAL GENERAL	6 374 875,75	6 561 083,56	TOTAL GENERAL	6 374 875,75	6 561 083,56

Les principales variations sont les suivantes :

ACTIF DU BILAN

Immobilisations incorporelles: l'augmentation est due en partie à la finalisation de l'évaluation externe.

Immobilisations financières : l'augmentation est due à la reprise partielle de la provision pour dépréciation des titres AURORE EVROSTEL pour 44 K€.

Créances : le montant est toujours en augmentation car nous sommes en attente de 2 années de Fond Social Européen, d'une année d'allocation de logement temporaire, du solde de la dotation globale pour les Lits Halte Soins Santé, des frais de formation, de la partie conditionnelle du Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement.

En ce qui concerne le F.S.E., nous avons appris le 22 mars 2016 que celui-ci sera très prochainement versé.

TRÉSORERIE

La trésorerie est toujours positive en fin d'année, même si des subventions sont toujours versées tardivement, voire sur l'exercice suivant.

PASSIF DU BILAN

Le report à nouveau est en augmentation car nous avons un résultat positif cette année.

Les fonds dédiés : l'augmentation s'explique par de nouvelles prestations financées pour une année mais qui n'ont commencé qu'en fin d'année. Les dettes fiscales et sociales correspondent: aux provisions pour congés payés, au dernier trimestre ou au dernier mois des charges sociales de l'année, au remboursement du trop versé par l'ASP au titre des C.D.D.I..

2- LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE EN 2015

		YSOS REEL 2014	YSOS REEL 2015	EURE REEL 2015	ORNE REEL 2015
70	Produits	363 473,93	397 983,56	361 796,37	36 187,19
73	Dotation globale DDCCS	1 737 768,42	1 796 861,92	1 430 333,92	366 528,00
74	Subventions	3 000 854,11	3 380 382,66	2 919 899,05	460 483,61
75	Produits divers	843 036,57	1 085 574,45	965 181,84	120 392,61
76	Produits financiers	20 619,31	11 993,41	11 993,41	0,00
77	Produits exceptionnels	10 112,10	11 740,00	11 740,00	0,00
78	Reprise sur provisions	32 806,74	83 315,35	61 897,22	21 418,13
789	Report ressources fonds dédiés	2 033 710,17	1 997 046,74	1 856 043,61	141 003,13
79	Transferts de charges	82 842,66	118 392,22	101 080,03	17 312,19
	TOTAL DES PRODUITS	8 125 224,01	8 883 290,31	7 719 965,45	1 163 324,86
60	Achats	410 248,62	384 536,11	317 188,95	67 347,16
61	Services extérieurs	1 071 523,75	1 212 204,12	1 010 959,07	201 245,05
62	Autres sces extérieurs	920 382,66	1 080 616,63	1 064 729,20	15 887,43
63	Impôts et taxes	209 399,30	213 361,58	174 803,61	38 557,97
64	Charges de personnel	3 118 094,86	3 159 034,88	2 635 129,71	523 905,17
65	Ch.div.de gestion courante	15 673,95	18 957,94	8 112,23	10 845,71
	Frais de siège		226 384,28	197 391,28	28 993,00
66	Charges financières	24 851,62	21 233,23	21 233,23	0,00
67	Charges exceptionnelles	8 476,99	15 924,71	15 924,71	0,00
68	Dot.aux amort.et prov.	395 956,31	368 351,90	296 424,34	71 927,56
689	Engagement à réaliser des fonds dédiés	1 997 046,74	2 063 208,55	1 861 672,91	201 535,64
69	Impôts sur les sociétés	3 671,00	1 886,00	1 886,00	
	TOTAL DES CHARGES	8 175 325,80	8 764 535,15	7 604 290,46	1 160 244,69
	Excédent/Déficit comptable	-50 101,79	117 590,38	114 510,21	3 080,17

Les produits d'exploitation (y compris les fonds dédiés) s'élèvent à 8 658 K€, contre 7 978 K€ en 2014 soit + 8,5%, et les charges d'exploitation (y compris les fonds dédiés) s'élèvent à 8 357 K€, contre 7 742 K€ soit + 7,94%, pour un résultat d'exploitation de 301 K€, contre 236 K€ soit +27,2%.

Après la prise en compte de tous les produits et les charges, le résultat est de 118 K€ contre -50 K€.

Cette augmentation s'explique en partie, par la reprise de la provision suite à la reconstitution partielle du capital de la SASU AURORE EVROSTEL. Ce résultat provient principa-

lement de nos activités C.H.R.S. dans l'Eure, dont le résultat sera repris par le financeur en 2017.

Cette année, nous avons des régularisations de produits des années antérieures suite à la finalisation des contrôles des services faits pour notre prestation JDN, le montant est de 53 K€.

3-EXAMENS DES RESULTATS PAR PRESTATION

« METTRE À L'ABRI » : 10 prestations

Les produits s'élèvent à 3 483 K€ contre 3 041 K€ soit + 14.5% et les charges s'élèvent à 3 483 K€ contre 3 042 K€ soit + 14.5% pour un résultat à 0 K€. Ce résultat est dû à la reprise systématique des résultats par les financeurs. Cette année nous avons une prestation supplémentaire qui est la mise à l'abri des personnes du Calaisie. L'augmentation est due aussi à la mise en place de nouvelle convention pour les C.A.O. en vue de la restructuration des places.

« ACCUEILLIR ORIENTER » : 6 prestations.

Les produits s'élèvent à 1 008 K€ contre 890 K€ soit + 13.2% et les charges s'élèvent à 986 K€ contre 907 K€ soit + 8.8% pour un résultat à 21 K€ contre -17 K€. Ce résultat est dû au résultat de l'accueil de jour de Mortagne-au-Perche pour lequel nous n'avons pas reconduit la dotation des fonds dédiés pour 8 K€ car les travaux de sécurisation ont été effectués pour un montant moindre en 2015. De plus pour cette prestation le résultat n'est pas repris par le Conseil Départemental de l'Orne.

« HÉBERGER » : 7 prestations.

Les produits s'élèvent à 2 405 K€ contre 2 267 K€ soit +6.1% et les charges s'élèvent à 2 302 K€ contre 2 236 K€ soit + 3% pour un résultat à 103 K€ contre +31 K€. Les prestations les plus importantes, et dégagant un excédent, sont financées par des dotations globales de financement dans l'Eure. Les résultats des prestations sous dotations globales sont recyclés en N+2. Ces résultats sont modifiés par la reprise des résultats de N-2 pour les prestations C.H.R.S. et L.H.S.S. Les prestations financées par des subventions sont déficitaires ou avec un résultat à 0.

« LOGER » : 9 prestations.

Les produits s'élèvent à 1 211 K€ contre 1 180 K€ soit +2.6% et les charges s'élèvent à 1 197 K€ contre 1 165 K€ soit +

2.8% pour un résultat à +14 K€ contre +15 K€. Les résultats sont dus aux maisons relais de l'Eure, pour celle de l'Orne le résultat est négatif car nous avons passé une dotation pour dépréciation du bien de l'Avenue du Perche. Les logements d'appui sont négatifs pour la 1^{ère} année car l'augmentation de l'A.P.L. et des loyers perçus est beaucoup moins importante que l'évolution des loyers payés. La C.A.F. a rejeté des dossiers car le bail n'est pas au nom du locataire mais à celui d'YSOS qui est autorisée à faire de la sous-location.

« INSÉRER PROFESSIONNELLEMENT » : 2 prestations

Les produits s'élèvent à 444 K€ contre 685 K€ soit - 35.3% et les charges s'élèvent à 448 K€ contre 670 K€ soit - 33.2% pour un résultat à -4 K€ contre +15 K€. Ce pôle a perdu la prestation P.L.I.E. au 31/05/2015, car nous n'avons pas été retenus lors de l'appel d'offre. Pour cette prestation, nous avons eu des pénalités de 12 K€ pour toute la durée du marché qui ont été imputées sur cet exercice. La baisse des produits s'explique aussi par le non recours au F.S.E pour les Jardins de Neustrie, n'apparaît que la régularisation des exercices 2013 et 2014 soit 53 K€.

En 2015...

+ 118 K€ de résultat comptable.

+ Trésorerie toujours positive mais des subventions au titre de 2015 ont été versées au début 2016, voire plus tard.

Les frais de siège ont été acceptés en 2014 pour les 5 prochaines années mais ils ont été remis en question en 2015 avec la parution d'un nouvel arrêté suite à des changements de base de calcul et de discussion entre les différents financeurs.

Rapport de gestion

**Présenté à l'assemblée générale ordinaire
du 21 avril 2016**

Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015

Les produits d'exploitation, se composant essentiellement de subventions, de dotations ou d'aides, s'élèvent à 6.579.044€ en 2015 contre 6.060.782€ en 2014, soit une hausse de 9 %.

En prenant en compte la variation des fonds dédiés transférée d'un exercice à l'autre, ces produits ainsi retraités s'élèvent à 6.512.882€ en 2015 contre 6.097.446€ en 2014, soit une hausse de 7 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 6 437 063€ en 2015 contre 6 060 991€ en 2014, soit une hausse de 6 %.

Parmi ces charges figurent notamment les charges de personnel hors dépenses de formation qui s'élèvent à 3.119.726€ en 2015 contre 3.086.834€ en 2014 soit une hausse de 1 %.

Après prise en compte :

d'un résultat financier de -34 716€ en 2015 (contre -84 520€ en 2014),

d'un résultat exceptionnel (hors variation de fonds dédiés) de +8 941€ en 2015 (contre +1 635€ en 2014),

d'une variation nette du poste Fonds dédiés pour un montant de -66 162€ en 2015 (contre +36 663€ en 2014),

et d'un impôt sur les associations non lucratives de 1 886€ en 2015 (contre 3 671€ en 2014),

le résultat comptable de l'Association se solde en 2015 par un excédent de +117 590,38€ (contre -50 101,79€ de déficit en 2014).

Le résultat comptable de 2015 est ventilé analytiquement par activités comme suit :

- CHRS (Evreux/Bernay)	:	93 782,87
- Siège	:	0,00
- SIAO	:	0,00
- Inter médiation locative	:	0,00
- Veille sociale	:	0,00
- 115 externalisé	:	0,00
- Baux glissants	:	0,00
- Logements extérieurs	:	6 604,18
- Maisons relais	:	53 947,81
- SAO Séjour	:	-1 077,07
- SAO Spécialisé	:	4 620,94
- Logements d'Appui	:	-23 505,81
- CAO	:	0,00
- Mise à l'Abri	:	0,00
- Service Insertion	:	-16 642,49
- CHRS (L'Aigle/Mortagne)	:	6 844,15
- Lits Halte Soins Santé	:	-2 387,00
- Autres sections de l'Orne	:	-1 376,98
- Jardins de Neustrie	:	13 616,80
- Etre et Savoir	:	0,00
- SAV Verneuil	:	0,00
- Association	:	-16 837,02
TOTAL	:	117 590,38

Les soldes des comptes de bilan au 31 décembre 2015 se résument comme suit :

- à l'actif :	- Actif immobilisé net	:	2 481 288 €	(contre	2 582 960 €	en	2014)
	- Stocks, créances & ch.const.d'av.	:	1 209 878 €	(contre	1 034 253 €	en	2014)
	- Trésorerie & placements	:	2 869 917 €	(contre	2 757 663 €	en	2014)
- au passif :	- Fonds associatifs	:	2 509 921 €	(contre	2 392 331 €	en	2014)
	- Prov. risques & charges	:	72 464 €	(contre	74 173 €	en	2014)
	- Fonds dédiés	:	2 063 209 €	(contre	1 997 047 €	en	2014)
	- Dettes	:	1 915 490 €	(contre	1 911 326 €	en	2014)

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de +117 590,38€ à affecter de la manière suivante :

- 16 837,02 € au poste « Fonds Associatif » (pour affectation du résultat « Association »)
- + 93 782,87 € au poste « Résultat provisoire CHRS 2015 sous contrôle des tiers financeurs » (DDCS de l'Eure)
- + 6 844,15 € au poste « Résultat provisoire CHRS 2015 sous contrôle des tiers financeurs » (DDCSPP de l'Orne)
- 2 387,00 € au poste « Résultat provisoire LHSS sous contrôle des tiers financeurs » (ARS de Basse Normandie)
- + 36 187,38 € au poste « Fonds Associatif » (sans droits de reprise)

Activité en matière de recherche et de développement

YSOS expérimente et réalise un programme de valorisation de sa production de légumes issue de l'agriculture et commercialisée en circuits courts, plus particulièrement pour les collectivités et entreprises mettant en place de la Restauration Hors Domicile (RHD).

Information concernant les filiales

Le capital des deux filiales est détenu à 100% par YSOS.

EURL Artisane Services

YSOS détient le capital de l'EURL Artisane Service, à hauteur de 9.207,92 €. Celle-ci est située à Courcelles-sur-Seine et a pour activité principale le conditionnement à façon principalement dans le domaine de la PLV (assemblage, collage, mise en sachet, filmage), petit montage tout secteur activité, câblage électrique, services aux entreprises, gestion électronique de documents ...

Cette société a réalisé au titre de son exercice clos au 31 décembre 2015 d'une durée de 12 mois, un chiffre d'affaires de 829.801€ et a dégagé un bénéfice de 65.713€.

L'Eurl Artisane services présente des capitaux propres au 31 décembre 2015 de 330.132 €. Ils s'élevaient au 31 décembre 2014 à 264.419€.

SASU Evrostel

YSOS détient le capital de la SASU Evrostel, à hauteur de 100 000€. Il s'agit d'une résidence hôtelière à vocation sociale située à Evreux.

La SASU Evrostel a réalisé au titre de son exercice clos au 30 septembre 2015 d'une durée de 12 mois, un chiffre d'affaires de 537.728€ et a dégagé un bénéfice de 42.246€.

La SASU Evrostel présente des capitaux propres au 30 septembre 2015 de 43.956€. Ils s'élevaient au 30 septembre 2014 à 3.812€.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Concernant YSOS.

En 2016, YSOS prévoit, dans le cadre de l'accompagnement vers et pour l'emploi, l'ouverture et la mise en œuvre de sa légumerie-conserverie et de son dispositif logistique dans le cadre de l'ensemblier de l'agriculture biologique des Hauts Près à Val de Reuil. Elle permettra de préparer les légumes pour faciliter leur consommation et de confectionner des soupes de légumes, des jus de fruits jusqu'à leur livraison.

Plusieurs réponses à des appels à projets relatifs à l'hébergement sont en cours. Les résultats de ces derniers conditionneront en grande partie les perspectives de développement à court terme.

Concernant les filiales

EURL Artisane Services :

De nouveaux clients et une hausse de l'activité conduisent à une augmentation du nombre de salariés embauchés (+11 ETP sur les 12 derniers mois). Nous envisageons de poursuivre le développement et la diversification des activités avec une interrogation. Le passage ou non du seuil des 50 salariés.

SASU Aurore Evrostel

Un projet de restaurant inter-entreprises est en cours de montage avec un partenaire ayant cette expérience et le développement de cette activité au niveau régional.

Evénements survenus depuis le dernier exercice

Aucun événement notable et important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de rédaction du présent rapport.

Le Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires Aux Comptes

Extrait du rapport réalisé sur l'exercice annuel par Jean-François MACHU

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015 sur :

- ♦ le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION YSOS, tels qu'ils sont joints au présent rapport, qui font ressortir :
 - un total de bilan de 6.561.083,56 €
 - un résultat excédentaire de 117.590,38€
- ♦ la justification de mes appréciations
- ♦ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention :

- sur les subventions attendues du FSE au titre de l'activité Jardins de Neustries pour les années 2013 et 2014 qui ont été définitivement arrêtées en 2015 à 119.899,95 (2013)+239.844,35 (2014) = 359.744,30 au lieu des 125.000 (2013) et 196.297,32 (2014) = 321.297,32 comptabilisées au 31/12/2014 pour simple équilibre de la section dans le cadre du principe de prudence. Il en résulte une augmentation de résultat comptabilisée à ce titre en 2015 de 38.446,98 € inhérente à la gestion 2013 et 2014

- sur la comptabilisation pour la première fois en charges et en produits de gestion courante des frais de siège à hauteur de 226.384€.

Cette comptabilisation, neutre quant au résultat, est conforme au plan comptable des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux et à la demande de la DDCS de l'Eure selon leur arrêté en date du 31 décembre 2014.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants : L'association a correctement constaté au compte de résultat, en produits, les dotations et subventions attribuées par les financeurs au titre de 2015.

Au vu des éléments qui m'ont été communiqués, la valorisation des actions restant à mener au titre des subventions attribuées, à reprendre au passif du bilan en fonds dédiés en moins du résultat, a été correctement appréhendée.

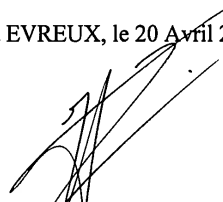
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

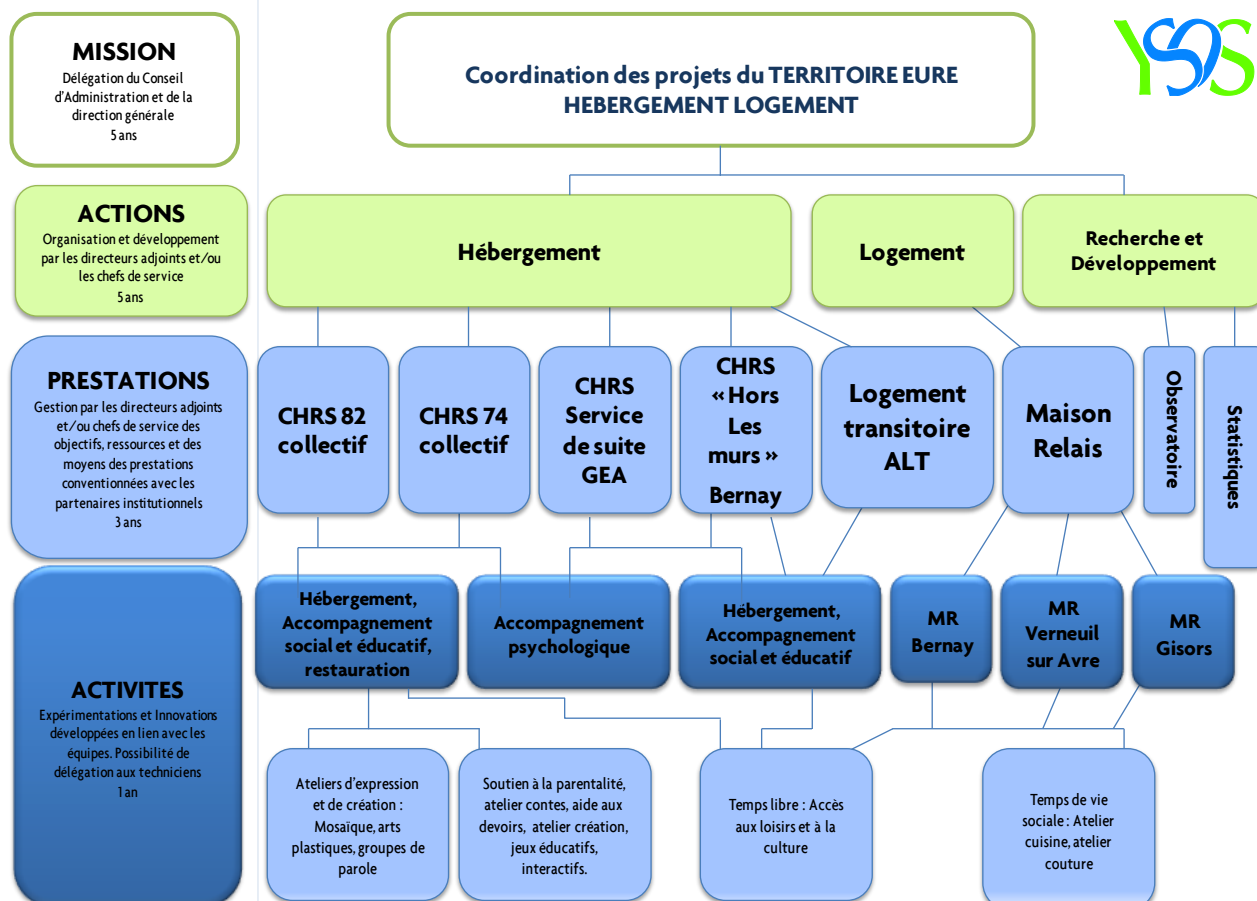
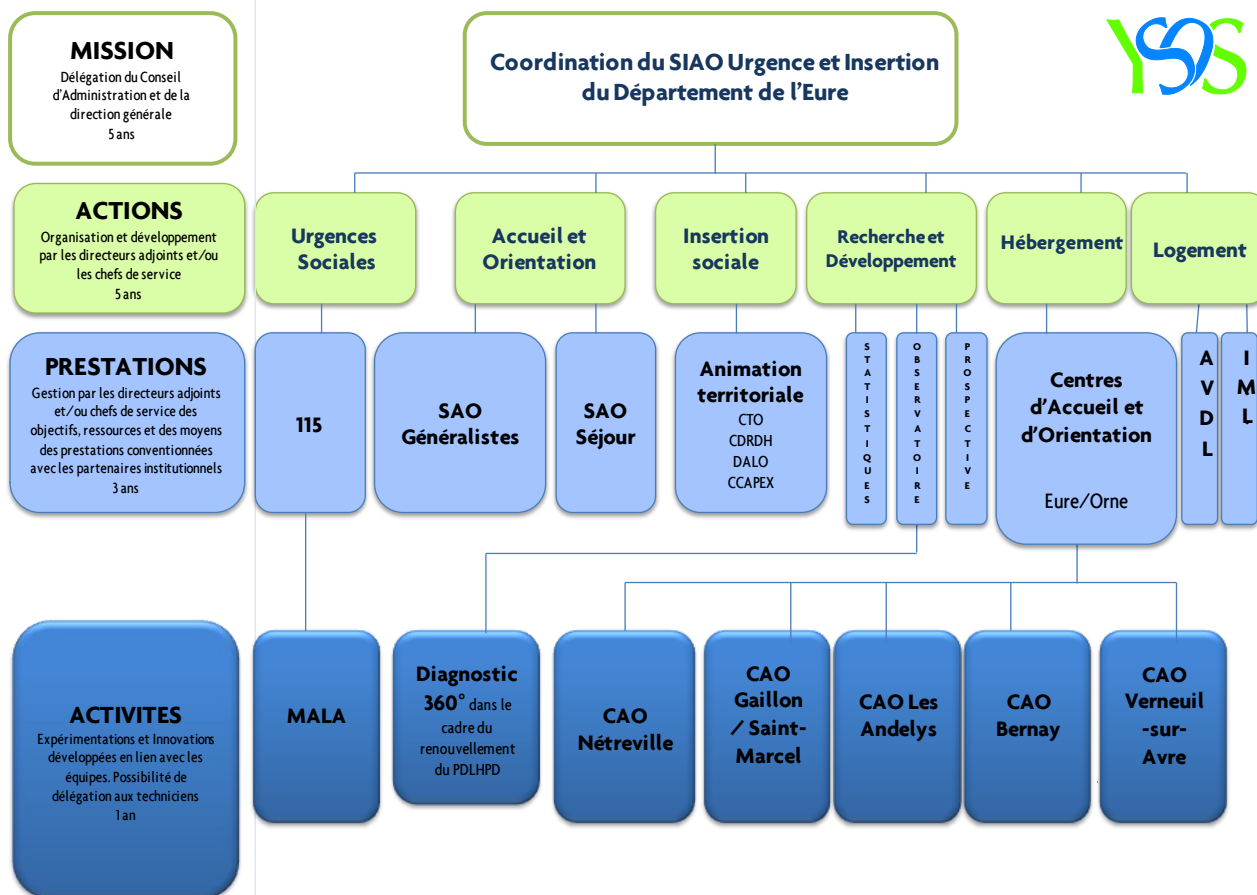
J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

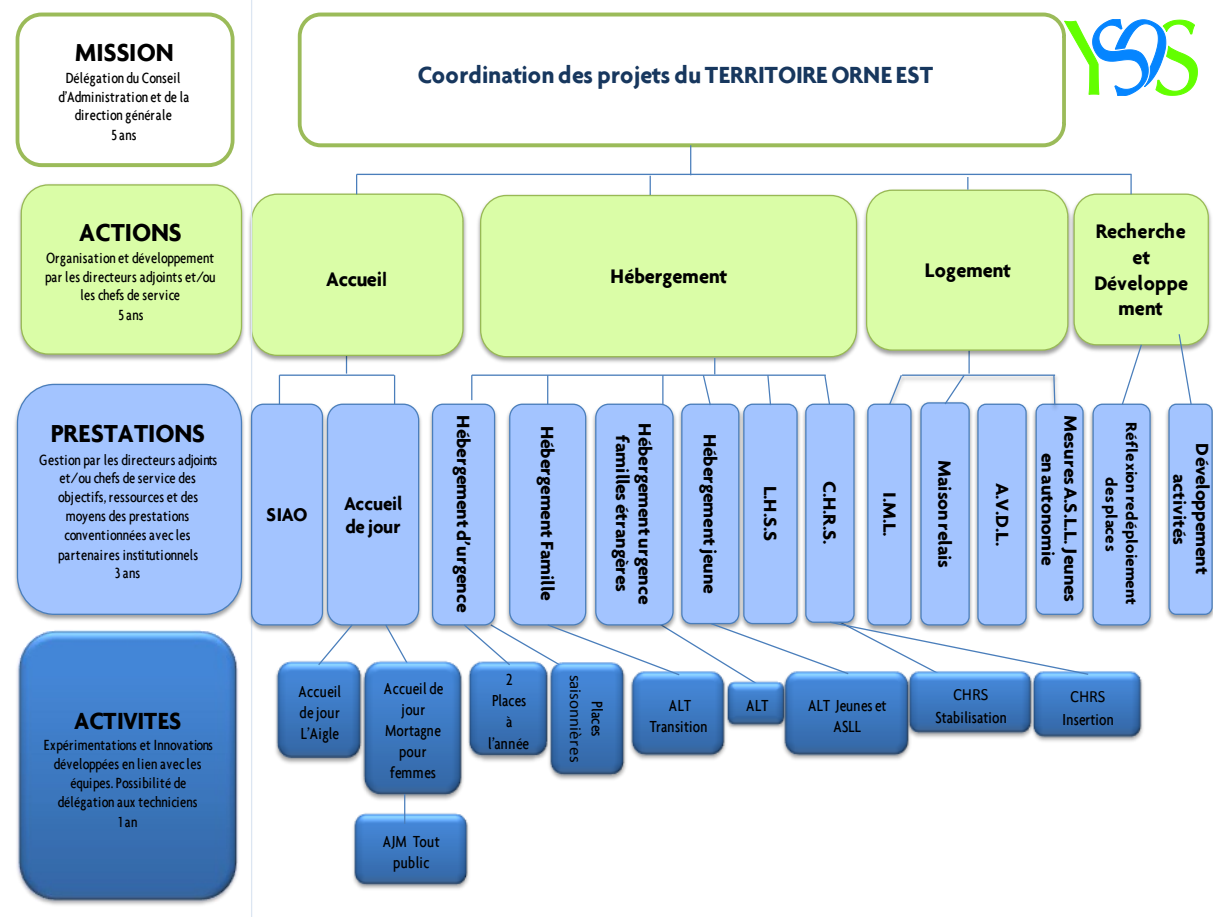
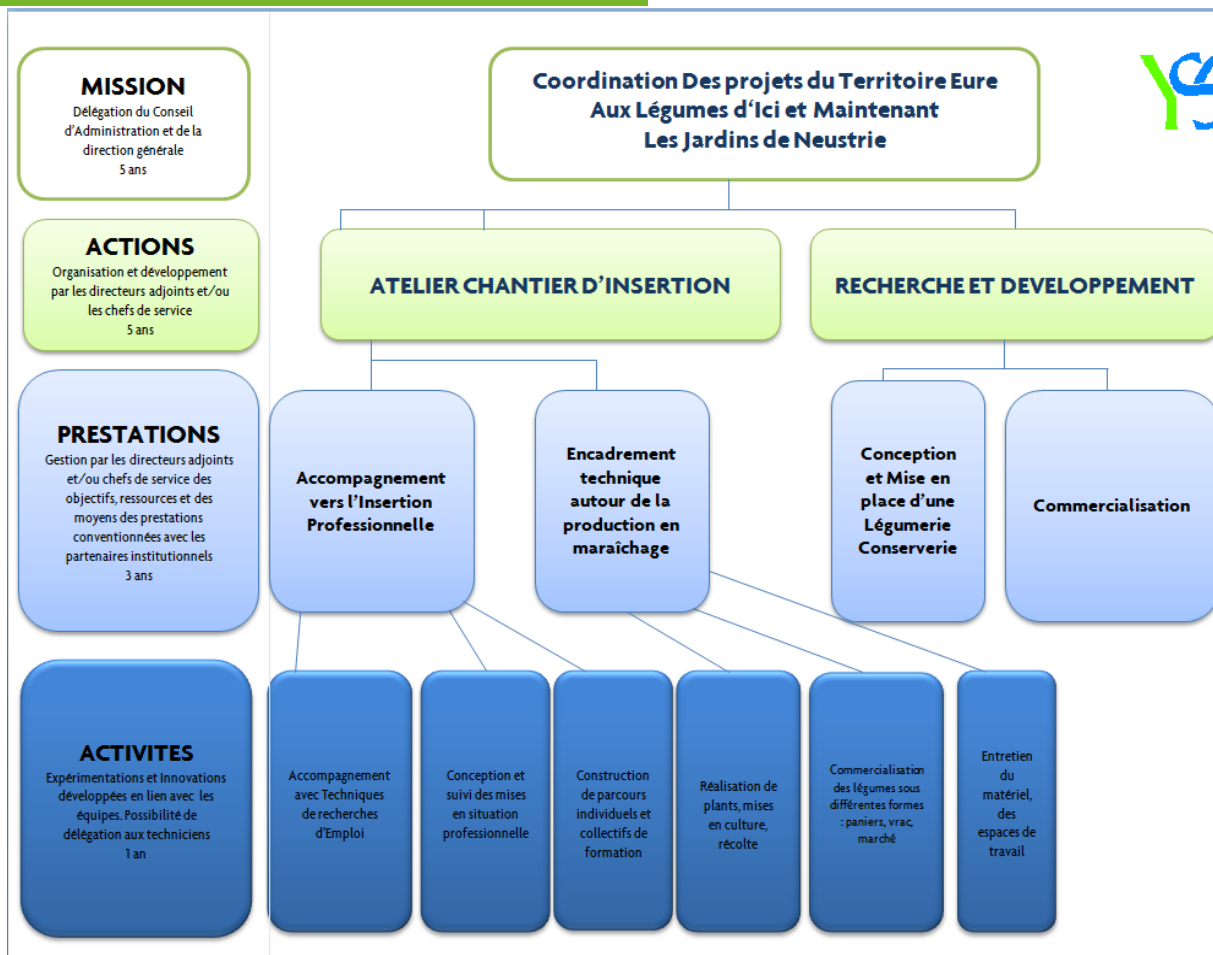
A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Fait à EVREUX, le 20 Avril 2016


JEAN-FRANCOIS MACHU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXES







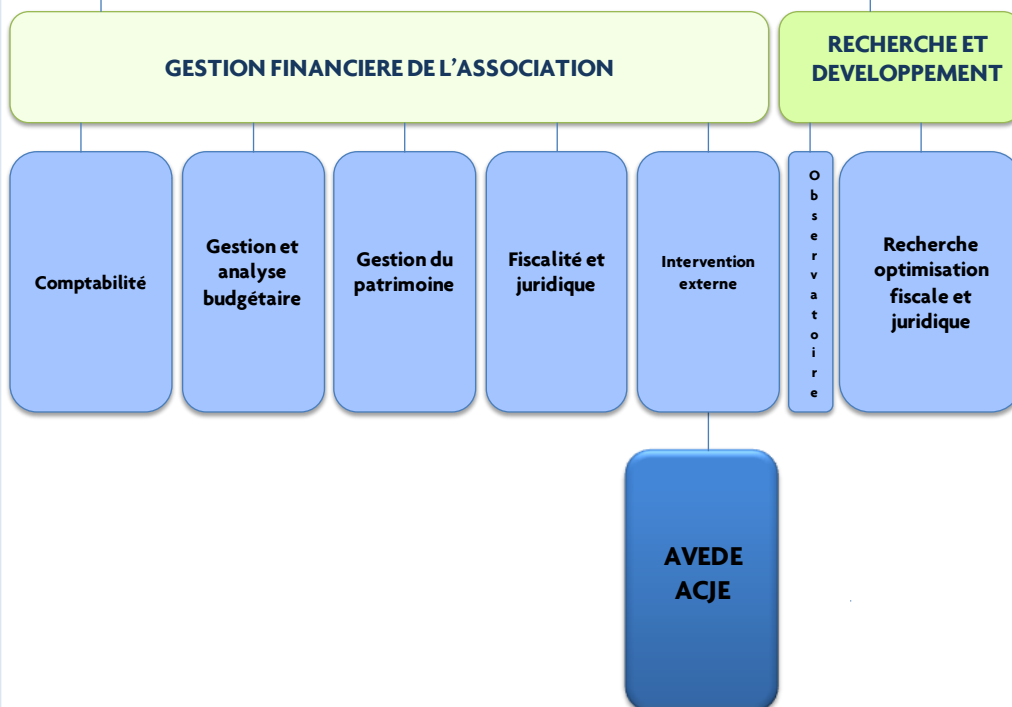
MISSION
Délégation du Conseil
d'Administration et de la
direction générale
5 ans

ACTIONS
Organisation et développement
par les directeurs adjoints et/ou
les chefs de service
5 ans

PRESTATIONS
Gestion par les directeurs adjoints
et/ou chefs de service des
objectifs, ressources et des
moyens des prestations
conventionnées avec les
partenaires institutionnels
3 ans

ACTIVITES
Expérimentations et Innovations
développées en lien avec les
équipes. Possibilité de
délégation aux techniciens
1 an

Coordination du service GESTION FINANCIERE



MISSION
Délégation du Conseil
d'Administration et de la
direction générale
5 ans

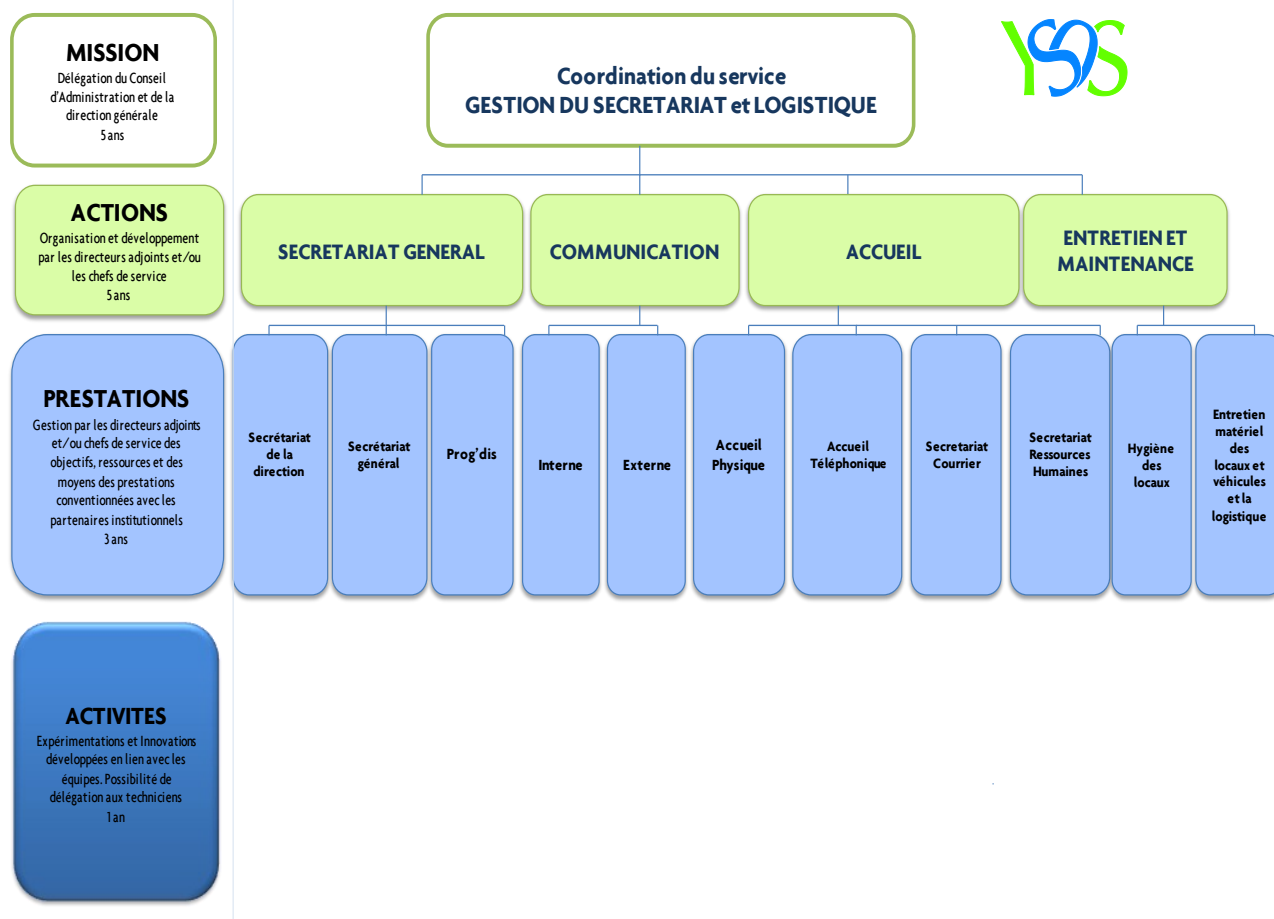
ACTIONS
Organisation et développement
par les directeurs adjoints et/ou
les chefs de service
5 ans

PRESTATIONS
Gestion par les directeurs adjoints
et/ou chefs de service des
objectifs, ressources et des
moyens des prestations
conventionnées avec les
partenaires institutionnels
3 ans

ACTIVITES
Expérimentations et Innovations
développées en lien avec les
équipes. Possibilité de
délégation aux techniciens
1 an

Coordination du service GESTION DES RESSOURCES





Mes notes et mes commentaires :

LEXIQUE DES ABREVIATIONS PRINCIPALES UTILISEES

A.C.I. :	Atelier Chantier d'Insertion
A.D.L. :	Accompagnement Dans le Logement
A.H.I. :	Accueil Hébergement Insertion
A.L.I.M. :	Aux Légumes d'Ici et Maintenant
A.L.T. :	Allocation Logement Temporaire
A.L.U.R. (loi) :	Accès au Logement et Urbanisme Rénové
A.M.L. :	Aide à la Médiation Locative
A.R.S. :	Agence Régionale de la Santé
A.S.L.L. :	Accompagnement Social Lié au Logement
A.V.D.L. :	Accompagnement Vers Et Dans Le Logement
A.V.L. :	Accompagnement Vers le Logement
C.A.D.A. :	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
C.A.E. :	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
C.A.O. :	Centre d'Accueil et d'Orientaion
C.C.A.P.E.X. :	Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions
C.C.A.S. :	Centre Communal d'Action Sociale
C.D.C.A.L. :	Commission Départementale de Concertation pour l'Accès au logement
C.D.R.D.H. :	Commission Départementale de Régulation du Dispositif d'Hébergement
C.I.A.S. :	Centre Intercommunal d'Action Sociale
C.E.S.F. :	Conseillère en Economie Sociale et Familiale
C.H.R.S. :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
C.I.P. :	Conseiller en Insertion Professionnelle
C.T.O. :	Commission Territorialisée d'Orientaion
C.U.I. :	Contrat Unique d'Insertion
C.I.F.A. :	Compte Individuel de Formation Adhérent
D.A.L.O. :	Droit Au Logement Opposable
D.A.O. :	Disposition d'Accueil et d'Orientaion
D.D.C.S. / D.D.C.S.P.P. :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
D.D.T. :	Direction Départementale des Territoires

D.E.L.D. :	Demandeur d'Emploi Longue Durée
D.R.J.S.C.S. :	Direction Régionale de Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale
D.U.P. :	Délégation Unique du Personnel
E.S.S. :	Economie Sociale et Solidaire
F.I.P.D. :	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
F.N.A.R.S. :	Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
F.S.E. :	Fonds Social Européen
F.S.H. :	Fonds Social de l'Habitat
G.E.A. :	Grand Evreux Agglomération
G.P.E.C. :	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
G.R.A.B. :	Groupement Régionale des Agriculteurs Bio
G.R.H. :	Gestion des Ressources Humaines
H.U.F.E. :	Hébergement d'Urgence Familles Etrangères
I.R.P. :	Instances Représentatives du Personnel
I.M.L. :	Intermédiation Locative
J.D.N. :	Les Jardins de Neustrie
L.H.S.S. :	Lits Halte Soins Santé
M.A.I.A. :	Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer
M.A.L.A. :	Mise À L'Abri
M.S.A. :	Mutualité Sociale Agricole
O.P.C.A. :	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
P.D.A.L.H.P.D. :	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
P.J.J. :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
P.L.I.E. :	Plan Local d'Insertion par l'Emploi
P.S.T. :	Projet Social de Territoire
R.H.V.S. :	Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
R.S.A. :	Revenu de Solidarité Active
S.A.M.S.A.H. :	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.
S.I.A.O. :	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
S.A.O. :	Service d'Accueil et d'Orientation
U.R.I.O.P.S.S. :	Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux
U.T.A.S. :	Unité territoriale d'Action Sociale

Parmi nos partenaires et financeurs...

